

Une étude de la Chambre de commerce
Il n'en coûterait pas tellement plus cher de vivre à Sept-Iles

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Contrairement à une croyance solidement ancrée dans l'opinion publique et qui pouvait se vérifier autrefois, il n'en coûte pas tellement plus cher pour vivre à Sept-Iles qu'à Québec, Rimouski ou Chicoutimi.

Et dans une étude sur le coût de certains biens et services, la Chambre de commerce de Sept-Iles en est arrivée à la conclusion que ce que l'on peut acheter pour \$100 à Sept-Iles coûte \$93,99 à Rimouski, \$96,40 à Chicoutimi et \$97,99 à Québec.

Cette étude sur le coût de certains biens et services concerne l'alimentation, l'habitation, le vêtement, le transport, la santé et les soins personnels, les loisirs, le tabac et les boissons alcoolisées.

À l'origine de cette étude, une constatation de la Chambre de commerce, les Septiliens réalisent entre \$15 et \$20 millions par année d'achats à l'extérieur de la ville et de la région, parce qu'ils estiment que les prix y sont plus avantageux. Aussi la chambre a-t-elle investi quelque \$15.000 cet été pour vérifier le bien-fondé d'une telle pratique.

L'organisme a pu bénéficier d'une subvention de \$12.800 pour ce faire de la part du gouvernement fédéral, dans le cadre des projets Canada au travail. Et cinq étudiants, sous la direction d'un professeur d'économie de l'université du Québec à Chicoutimi, M. Jacques Desbiens, se sont livrés à une enquête minutieuse. Le résultat: une grosse brique de 300 pages bourrée d'informations.

L'alimentation

Au chapitre de l'alimentation, lorsqu'un Septilien dépense \$100 il débourse \$90,65 à Rimouski, \$91,86 à Québec et \$95,49 à Chicoutimi.

Toutefois l'étude apporte quelques correctifs majeurs en distinguant le coût des aliments consommés à la maison et le coût des aliments consommés à l'extérieur (les restaurants). Dans le premier cas, sur la base 100 à Sept-Iles, le coût du panier à provision est de 93,66 à Rimouski, 94,85 à Québec et 96,56 à Chicoutimi.

Dans le second cas et toujours sur la base 100 à Sept-Iles, les coûts de restaurant sont de 79,61 à Rimouski, 80,91 à Québec et 91,54 à Chicoutimi. Ces écarts s'expliquent par

le coût plus élevé à Sept-Iles des prix de gros dans l'alimentation et de la main-d'œuvre.

Concernant le prix du panier à provisions, cette étude confirme les résultats d'une enquête faite par le journal LE SOLEIL, en décembre 1979 sur le prix des aliments à Schérferville, Sept-Iles et Québec. À l'époque, les résultats de cette enquête avaient été sérieusement mis en doute et le bureau de Sept-Iles de l'Office de la protection du consommateur s'était livré à une contre-enquête pour arriver au même résultat que LE SOLEIL.

D'autres secteurs

Concernant le secteur de l'habitation, coût des maisons et coût des loyers, et sur la base 100 à Sept-Iles, les chiffres sont 92,81 à Rimouski, 97,89 à Chicoutimi et 102,23 à Québec.

Au chapitre des vêtements et toujours sur la base 100 à Sept-Iles, les chiffres sont 99,70 à Chicoutimi, 100 à Rimouski et 100 à Québec.

Au chapitre des transports, incluant le coût d'utilisation et d'immobilisation d'une automobile, sur la base 100 à Sept-Iles, les chiffres sont 94,07 à Chicoutimi, 94,51 à Québec et 94,76 à Rimouski.

Au chapitre de la santé et des soins personnels, sur la base 100 à Sept-Iles, les chiffres sont 90,91 à Chicoutimi, 92,68 à Québec et 96,21 à Rimouski.

Au chapitre des loisirs, sur la base 100 à Sept-Iles, les chiffres sont 97,59 à Québec, 97,95 à Chicoutimi et 98,07 à Rimouski.

Enfin, au chapitre du tabac et des boissons alcoolisées sur la base 100 à Sept-Iles, les chiffres sont 92,95 à Rimouski, 92,95 à Chicoutimi et 99,52 à Québec.

Résultats contestés

C'est au cours d'une assemblée générale de la Chambre de commerce de Sept-Iles, lundi soir, que ces chiffres ont été rendus publics avec pour obligation à la presse de respecter un embargo jusqu'à ce jeudi matin.

Les résultats de cette étude ont été vigoureusement contestés par plusieurs participants. Ceux-ci estimaient qu'ils n'étaient qu'une simple photographie des prix, à un moment précis, et que ces résultats ne pouvaient constituer un indice sé-

rieux sur le coût de la vie à Sept-Iles par rapport à Québec, Rimouski et Chicoutimi.

Pour que cette étude soit plus probante, ont noté ces intervenants, il aurait fallu qu'elle soit plus longue et tienne compte de certaines spécificités propres au mode de vie septilien. Le coût du téléphone ou des voyages, par exemple.

Le président de la Chambre de commerce, M. André Coutu, en convenait en précisant toutefois que, à son avis, de tels correctifs changeraient le résultat global d'environ 1 ou 2 pour 100 seulement.

Le débat, parfois acrimonieux, fut clos par une touche d'humour de la part de M. Victor Saint-Onge, membre du bureau de direction de la Chambre de commerce de Port-Cartier.

"Un scotch double à Sept-Iles coûte plus cher qu'un simple à Rimouski."

Revenus comparatifs

La Chambre de commerce de Sept-Iles qui compte 320 membres, s'attend à ce que les résultats de son étude soient vigoureusement contestés, notamment par les syndicats qui ont toujours tenu à inclure dans la rémunération de leurs membres une clause de vie chère. Elle est de 8 pour 100 pour les employés de la fonction publique provinciale, par exemple.

Les derniers relevés de Statistique Canada montrent que, en avril 1980, la rémunération hebdomadaire moyenne au Québec était la plus élevée à Sept-Iles avec \$400,74. Elle se situait à \$341,02 à Chicoutimi, \$292,18 à Rimouski et \$277,01 à Québec. Soit, sur la base 100 à Sept-Iles, 85 à Chicoutimi, 73 à Rimouski et 69 à Québec.

Et, toujours sur la base 100 à Sept-Iles, la rémunération moyenne au Québec était de 77 en avril 1980, 76 en Ontario et 78 au Canada.

À titre d'information, la rémunération moyenne se situait à \$383,89 par semaine à Baie-Comeau, en avril 1980. Soit la deuxième place après Sept-Iles au palmarès provincial. Or, à Baie-Comeau, les fonctionnaires provinciaux ne reçoivent pas de prime de vie chère tandis qu'une étude récente du CRSSS et portant sur le prix du panier à provisions, montrait que les prix étaient sensiblement les mêmes à Sept-Iles et à Baie-Comeau.



Une partie du quai, vue du port de plaisance.

Le Soleil, Gilles Ouellet

Québec fera réparer le quai à Baie-Comeau

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Le quai de Baie-Comeau sera en mesure, dès cet hiver, d'accueillir à nouveau le traversier en provenance de Matane.

Les travaux débuteront le 20 novembre, deux jours après que les entrepreneurs auront présenté leurs demandes publiques de soumission.

Dès la semaine dernière, le gouvernement du Québec avait pris la décision de réparer le quai, qui a été fermé le 6 juin parce que jugé non sécuritaire. Le gouvernement a décidé unilatéralement d'aller en appel d'offres même si le quai relève de la compétence fédérale.

"Le gouvernement fédéral, explique M. Jacques Comeau, attaché politique du bureau de M. Lucien Lessard, député-ministre du comté de Saguenay, dont fait partie Baie-Comeau, voulait attendre au printemps. Cela n'avait aucun bon sens de fermer tout l'hiver un service très achalandé.

"Nous avons décidé d'y aller avec les réparations. Légèrement, nous ne risquons rien si ce n'était de payer la note des réparations."

À l'origine, le gouvernement

québécois avait prévu d'effectuer les réparations et de présenter la facture à Ottawa. Travaux publics Québec a évalué à environ \$100.000 les réparations nécessaires pour remplacer la section du quai attaquée par l'action corrosive de l'eau salée.

Participation fédérale

"Il y a eu discussions avec les autorités fédérales, aujourd'hui (hier), poursuit M. Comeau. Nous en sommes venus à une entente: Ottawa versera jusqu'à concurrence de \$100.000. Si c'est plus que cela, c'est Québec qui comblera la différence."

"L'entente n'est pas encore signée, mais elle devrait l'être au début de la semaine prochaine par le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin."

Le gouvernement fédéral avait envisagé de réaménager complètement le quai de Baie-Comeau. Selon certaines sources, cela allait jusqu'à la possible réorientation du quai pour limiter l'effet corrosif du sel. Il était question de refaire tous les piliers alors que les travaux qui débuteront le 20 novembre, prévoient le remplacement des pieux de la section endommagée.

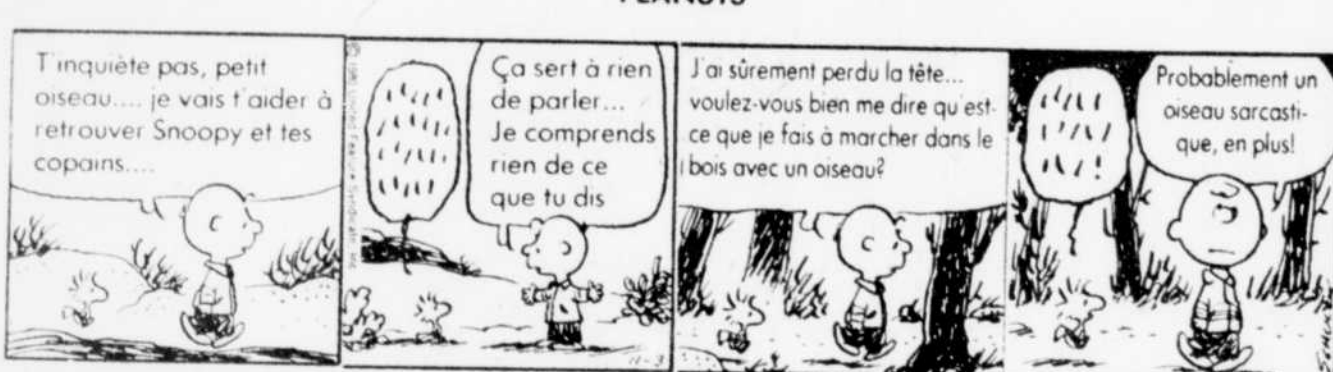
Ottawa avait demandé à la firme Tremblay et Deschenes, de Baie-Comeau, d'évaluer l'étendue des dégâts pour tout le quai. Le mandat de la firme n'était pas d'évaluer le coût des travaux.

Vendredi, le 7 novembre, Travaux publics Canada prenait possession de l'étude. Selon certaines rumeurs, le réaménagement du quai aurait entraîné des déboursés s'élevant au-delà de \$1 million. LE SOLEIL n'a pu savoir si ce projet est maintenant abandonné.

Selon le porte-parole de M. Lessard, la décision québécoise est le meilleur moyen de redonner rapidement le service. Les réparations, estime-t-il, régleront le problème du quai pour une quinzaine d'années au moins.

La date probable de la réouverture du service Baie-Comeau-Matane, sera connue probablement lors de l'ouverture des soumissions, mardi, le 18 novembre. Depuis le 6 juin, la Société des traversiers effectuait deux embarquements par semaine, une solution temporaire, à Baie-Comeau, sur le "Camille-Marcoux". La rampe d'accès utilisée ne permettait pas l'embarquement des camions.

PEANUTS



Dr BEAUDOC



MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



Le maire de Cacouna est tanné des études et des enquêtes sur le projet du superport

par Réal LABERGE

CACOUNA — "Va-t-il falloir sortir les mitrailleuses pour avoir enfin quelque chose de valable dans l'Est du Québec et à Gros-Cacouna, et nous faudra-t-il continuer bien longtemps

à lutter comme depuis tant d'années contre tout le monde!"

C'est par cette sortie qui voulait exprimer son inquiétude et son impatience révoltée à l'égard des oppositions et des délais multipliés

contre la réalisation des projets de superport de transbordement et de terminal méthanier à Gros-Cacouna, que le maire de Cacouna, M. Adélard Michaud, a accueilli hier la commission d'enquête sur l'environnement.

L'arrivée des cinq commissaires et l'annonce des audiences sur les aspects de l'environnement du projet de terminal méthanier "lui donnaient l'impression de se retrouver devant un autre beau suçon qu'on

veut dorer", pendant que les politiciens s'organisaient pour laisser filer tous ces grands projets de développement au détroit de Canso.

"Ce que je ne comprends pas devait notamment remarquer le maire de Cacouna, (n'oubliant pas de rappeler qu'il était un cultivateur), c'est que Petro-Canada et TransCanada PipeLines nous disent depuis plus d'un an, et ils sont venus nous le répéter la semaine dernière, que Gros-Cacouna serait le site idéal, mais que tout vire de travers... avec les gouvernements et la politique, quand ils s'en mêlent!"

Son intervention devait se terminer par une mise au point du président de la commission d'enquête, M. Michel Lamontagne, à l'effet que l'information et les audiences se limiteraient aux aspects de l'environnement du seul emplacement de Gros-Cacouna, et qu'il n'accepterait aucun commentaire se rapportant à la politique ou à Canso.

Le gazoduc suivra l'autoroute

Par ailleurs, un autre membre de la commission, M. Michel Yergeau, a précisé que de Trois-Rivières à Gros-Cacouna, ou jusqu'aux Maritimes, le gazoduc devrait longer l'autoroute.

Il a expliqué qu'une enquête touchant l'environnement a été faite en 1979 sur les deux projets de gazoduc, et que le rapport tenait compte des protestations et des revendications des agriculteurs à l'effet que le tracé suivait l'emprise des services publics.

C'est là une conclusion que le ministère québécois de l'Environnement a fait sienne, a-t-il ajouté.

Quelques précisions

Se référant par ailleurs aux renseignements contenus dans une étude d'impact préparée par TransCanada PipeLines Limitée sur l'implantation du terminal méthanier à

Gros-Cacouna, M. Lamontagne a révélé que cette entreprise a logé ses premières demandes à l'Environnement Québec depuis plus d'un an, mais que ce document d'abord prévu pour janvier n'a finalement été présenté que tout récemment.

Il en a notamment tiré ces précisions que les deux premiers méthaniers devant transporter le gaz naturel liquéfié de l'île Melville, dans l'Arctique, seront des navires du type brise-glace d'une capacité de 130,000 tonnes et de 1,100 pieds de longueur, qui seront pourvus de six grands réservoirs pour recevoir le gaz selon un volume réduit de 600 fois.

Il a mentionné que ce gaz sera du méthane dans une proportion de 98 pour 100, et donc "non toxique".

Quant au quai, il reposera sur neuf caissons, à 10 mètres au-dessus du plus haut niveau de l'eau. Il disposera d'un pont d'accès mesurant 385 mètres de longueur. On y retrouvera deux réservoirs de stockage d'une capacité de 100,000 m3 chacun, construits en béton, de 34 mètres de haut et de 66,7 mètres de diamètre. Chaque réservoir sera placé sur la roche et sera entouré d'une digue et d'un bassin de rétention d'une capacité égale au contenu.

Les coûts de construction de l'usine de régazéification et du port méthanier sont évalués à \$140 millions. Leurs frais d'exploitation s'élèveront à \$3,2 millions, tandis que ceux des méthaniers seront de \$41,8 millions.

Durant la phase de construction, de l'été 1981 à 1985, l'emploi minimum sera de 54 travailleurs jusqu'à un maximum de 469, pour un total de 1,139 personnes-années.

En cours d'exploitation, 19 employés seront permanents au terminal méthanier, tandis que 18 autres assureront le support logistique aux méthaniers mêmes. Ces navires requerront quatre équipages de 42 hommes, plus 14 membres de réserve.



MM. Luc Ouimet, Michel Yergeau, Michel Lamontagne, John Klenavic et Georges Drapeau

Audiences sur l'environnement concernant le port méthanier

par Réal LABERGE

CACOUNA — Mandaté ces jours derniers pour tenir une enquête et une audience publique sur le projet de construction d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec tiendra trois journées d'information et de consultation à Cacouna, les 14, 15 et 16 janvier prochain, et devrait être en mesure de présenter son rapport au ministre de l'Environnement à la mi-mars.

Le gouvernement du Québec pourra ainsi rendre sa décision vers la mi-avril, quant à ce qui a trait à l'environnement de Gros-Cacouna pour le projet de port méthanier et d'usine de régazéification du gaz naturel liquéfié.

C'est ce qu'a annoncé hier à Ca-

couna le président de la commission, M. Michel Lamontagne, à l'occasion de l'ouverture d'un des trois centres devant rendre accessible à la population l'information disponible sur ce projet. Les deux autres centres d'information seront situés aux locaux du Bureau d'audiences publiques, à Sainte-Foy, ainsi qu'au 5199 rue Sherbrooke est, à Montréal.

Outre M. Lamontagne, la commission comprendra deux autres membres permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, soit MM. Michel Yergeau et Luc Ouimet, ainsi que deux représentants du ministère fédéral de l'Environnement, MM. John Klenavic, du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, et Georges Drapeau, directeur de l'INRS-Océanologie de Rimouski.

Il n'y aura donc qu'une seule étude de l'environnement, a-t-on expliqué, étant donné que les deux ministères provincial et fédéral en sont venus à une entente à cette fin.

Le bureau de Cacouna

Au centre de Cacouna, c'est M. Barry LeBlanc, qui sera le responsable de l'information et de l'accueil à un bureau offrant en consultation toute la documentation relative au projet de terminal méthanier. Le centre sera ouvert à la salle municipale dès aujourd'hui et jusqu'au 19 décembre, puis du 7 janvier 1981 jusqu'à la fin de l'audience. Les heures de visites pourront se faire le mercredi, de 12h à 17h, ainsi que les jeudi et vendredi, de 12h à 21h. On pourra aussi avoir des renseignements par téléphone en composant le numéro (418) 862-5960.

Audience: 14 au 16 janvier

Quant à l'audience, qui portera sur tous les aspects du projet de terminal méthanier pouvant affecter l'environnement, elle se déroulera en deux temps.

M. Lamontagne, à compter du 14 janvier prochain, permettra au promoteur d'exposer son projet.

A moins que des organismes du milieu ne revendiquent d'autres réunions d'information de Petro-Canada ou de TransCanada PipeLines dans la région, a-t-il précisé, ce sera la seule occasion où ces entreprises viendront préciser la nature des études d'impact qui ont été réalisées, et répondre aux questions de la population.

La deuxième partie de l'audience aura lieu à la mi-février. Elle permettra aux individus, groupes ou organismes intéressés de présenter des

mémoires ou de faire valoir oralement leur point de vue.

Ce sera au terme de ces dernières réunions de consultation que les commissaires entreprendront la rédaction du rapport qu'ils pensent pouvoir présenter au ministre de l'Environnement à la mi-mars.

Et M. Lamontagne a signalé que c'est au plus tard 60 jours après le dépôt des recommandations de la commission d'enquête que le ministre doit décider d'autoriser ou non la compagnie TransCanada PipeLines à construire un port méthanier à Gros-Cacouna.

Suite à l'entente entre les ministères de l'Environnement du Canada et du Québec, les audiences de la commission tiendront lieu d'enquête pour le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

Ce qui se traduira notamment par la remise à cet organisme d'une copie du rapport, qui servira également de base à une décision du ministre fédéral concerné.

Rien de fait pour Canso

Incidentement, l'un des deux représentants de l'Environnement fédéral, M. Klenavic, a indiqué qu'il sera l'un des membres de l'équipe d'enquête qui étudiera les aspects de l'environnement, pour le site concurrent du détroit de Canso. "Cette enquête n'a pas encore eu lieu et rien n'est encore définitif à ce sujet", a-t-il précisé.

Il a par ailleurs admis que l'étude d'impact économique n'est pas encore complétée dans le cas de Canso, contrairement au dossier complet dont dispose TransCanada PipeLines sur l'emplacement de Gros-Cacouna.

Des employés en grève de Zeller's Sept-Iles manifestent à Mont-Joli

par Michel POMERLEAU

MONT-JOLI — Seize employés en grève du magasin Zeller's de Sept-Iles se sont rendus à Mont-Joli hier, à l'occasion de l'ouverture du magasin Zeller's au centre commercial de l'endroit.

Dans le calme, les grévistes ont arpenté toute la journée les allées du magasin en distribuant des tracts aux consommateurs. Les syndiqués rappelaient, par le biais de ces tracts, la nature du conflit de travail les opposant à leur employeur et invitaient les gens à boycotter Zeller's. Cinq policiers de la sûreté municipale de Mont-Joli ont surveillé les grévistes tout au long de leur manifestation.

En conférence de presse, le délégué syndical et directeur de grève, M. Jean-Marie Gauthier, a souligné que si les employés se battaient il y a six mois pour une bonne

convention collective, ils se battaient maintenant pour la réouverture du magasin Zeller's.

M. Gauthier a indiqué qu'une campagne de sensibilisation serait menée à la grandeur de la province afin d'obtenir l'appui de tous les conseils centraux de la CSN. Celui de Rimouski a déjà donné son appui et a même payé les frais de déplacement des 16 grévistes.

Par ailleurs, un autre magasin Zeller's ouvrirait simultanément ses portes à Sainte-Anne-de-la-Pocatière hier, mais aucun des grévistes de Sept-Iles ne s'y est rendu.

Mentionnons enfin que les employés en grève de Zeller's doivent se rendre au congrès de la CSN qui se tiendra à Québec les 29 et 30 novembre prochains.

vu à
Place Cartier



MARIE-HELENE DUBOIS était à Place Cartier et s'apprêtait à entrer chez CAPUCINE PRET A PORTER, lorsque nous l'avons rencontrée. Marie-Hélène se fait bronzer au BRONZAGE SOLEIL DORE et s'arrête souvent à la MAILSON DU HAMBURGER au plancher inférieur.

Place Cartier...
la place en vue
du mail St-Roch
(anciennement le magasin Pollock)

VENTE D'OUVERTURE

chez LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC.

Viens choisir tes meubles EN SPECIAL:

LAVEUSE AUTOMATIQUE COMPACTE

1. Sélecteur de température d'eau
2. Sélecteur de rinçage supplémentaire
3. Sélecteur de niveau d'eau
4. Cadran de minuterie

\$439⁹⁵

PROFITEZ-EN!

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec
681-6054

La boutique où vous trouvez à coup sûr...



BOUTIQUE MASCULINE

3195, chemin Ste-Foy, Ste-Foy
(Centre d'Achats de la Colline)

Pensée du jour

"Mariez-vous, une bonne épouse vous rendra heureux, une mauvaise vous rendra philosophe" (Socrate)

RESTAURANT LA SAUVAGERE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

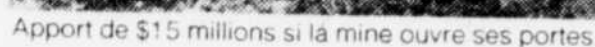
Les 14, 15 et le dimanche 16 novembre:
• la terrine maison au porto
• le minestrone milanais
• le carrelon bigarré, petits oignons glacés, pomme dauphine, brocoli à la française
• le choral des mille douceurs
• café
Le tout \$12⁹⁵
27, Ste-Anne, Québec
692-3835

par Damien GAGNON

La régionale de Tilly entend rallier à sa cause d'autres commissaires d'écoles du Québec en transmettant la résolution adoptée hier soir à toutes les commissions scolaires.

Les commissaires de la régionale de Tilly font également savoir à M. Jacques Mongeau, président de la FCSQ que ses propos à l'endroit de M. Normand Bolduc, président de la régionale de Tilly étaient tout simplement déplacés. A la fin de l'assemblée générale de la FCSQ, le 2 novembre, M. Mongeau a affirmé que la contestation lors du déroulement de l'assemblée générale

M. Robert Caron, commissaire d'écoles à Sainte-Foy et représentant de la régionale de Tilly à la FCSQ a fermement défendu les positions de la FCSQ tout en admettant qu'il n'était pas nécessairement d'accord avec la manière dont s'est déroulée l'assemblée générale de la FCSQ. M. Caron est convaincu que la FCSQ et c'est, dit-il, le mandat qu'elle a reçu de l'ensemble des commissions scolaires, se devait de contester la loi 57.



par Isabelle JINCHEREAU

Les deux actionnaires à part égale du projet, soit SOQUEM, une entreprise paraguayenne, et la compagnie canadienne Muscocho, explorent actuellement le dernier niveau de la rampe inclinée de 500 mètres de long et de 50 mètres de profondeur, recelant des gisements intéressants d'or, de zinc, de cuivre, de plomb et d'argent. L'équipe de 20

Déjà les 6.000 tonnes de dépôt acheminées jusqu'au centre de recherches minérales du ministère de l'Energie et des Ressources pour des tests métallurgiques révèlent une teneur en or moyenne d'environ 22 d'once à la tonne. Avant tout préoc-

Ce revirement n'aura toutefois pas empêché SOQUEM et Muscocho d'injecter pour cette première année de mise en exploitation près de deux millions de dollars en forage, en réseaux routiers, en salaires, en équipements et en installations électriques. Enfin, si la mine ouvre ses portes, cela nécessitera un apport d'environ \$15 millions pour ses trois ans de mise en production, sans compter la soixantaine de travailleurs qui seront alors engagés.

par Damien GAGNON

Le président de l'association, M.

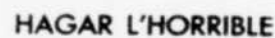
par Anne-Marie VOISARD

Puisque le ministère des Transports et ses subventions n'atteignent pas le rang Prairie grillée, ce sont les contribuables qui se déplaceront. Fort d'une pétition signée par les 29 propriétaires du rang, l'un d'eux, M.

Plusieurs rangs de la région ont bénéficié de l'asphalte au cours des dernières années. Prairie grillée a toujours été oublié. Pourtant ce n'est pas si loin. Le rang longe la Transcanadienne, à Saint-Apollinaire, sur une longueur d'environ deux milles et demi.

Plusieurs rangs de la région ont bénéficié de l'asphalte au cours des dernières années. Prairie grillée a toujours été oublié. Pourtant ce n'est pas si loin. Le rang longe la Transcanadienne, à Saint-Apollinaire, sur une longueur d'environ deux milles et demi.

Dr BEAUDOC



Le maire de Cacouna tanné des études et des enquêtes

par Réal LABERGE

CACOUNA — Va-t-il falloir sortir les mitrailleuses pour avoir enfin quelque chose de valable dans l'Est du Québec et à Gros-Cacouna, et nous faudra-t-il continuer bien longtemps à lutter comme depuis tant d'années contre tout le monde?

C'est par cette sortie qui voulait exprimer son inquiétude et son impatience révoltée à l'égard des oppositions et des délais multipliés contre la réalisation des projets de superport de transbordement et de terminal méthanier à Gros-Cacouna, que le maire de Cacouna, M. Adélard Michaud, a accueilli hier la commission d'enquête sur l'environnement.

L'arrivée des cinq commissaires et l'annonce des audiences sur les aspects de l'environnement du projet de terminal méthanier, lui donnaient l'impression de se retrouver devant un autre beau suçon qu'on veut dorer, pendant que les politiciens s'organisaient pour laisser filer tous ces grands projets de développement au détriment de Canso.

Ce que je ne comprends pas devant notamment remarquer le maire de Cacouna (n'oublant pas de rappeler qu'il était un cultivateur), c'est que Pétro-Canada et TransCanada PipeLines nous disent depuis plus

d'un an, et ils sont venus nous le répéter la semaine dernière, que Gros-Cacouna serait le site idéal, mais que tout vire de travers... avec les gouvernements et la politique, quand ils s'en mêlent!

Son intervention devait se terminer par une mise au point du président de la commission d'enquête, M. Michel Lamontagne, à l'effet que l'information et les audiences se limiteraient aux aspects de l'environnement du seul emplacement de Gros-Cacouna, et qu'il n'acceptera aucun commentaire se rapportant à la politique ou à Canso.

Le gazoduc suivra l'autoroute

Par ailleurs, un autre membre de la commission, M. Michel Yergeau, a précisé que de Trois-Rivières à Gros-Cacouna, ou jusqu'aux Maritimes, le gazoduc devrait longer l'autoroute.

Il a expliqué qu'une enquête touchant l'environnement a été faite en 1979 sur les deux projets de gazoduc, et que le rapport tenait compte des protestations et des revendications des agriculteurs à l'effet que le tracé suive l'emprise des services publics.

C'est là une conclusion que le mi-

nistère québécois de l'Environnement a fait sienne, a-t-il ajouté.

Quelques précisions

Se référant par ailleurs aux renseignements contenus dans une étude d'impact préparée par TransCanada PipeLines Limitée sur l'implantation du terminal méthanier à Gros-Cacouna, M. Lamontagne a révélé que cette entreprise a logé ses premières demandes à l'environnement Québec depuis plus d'un an, mais que ce document d'abord prévu pour janvier n'a finalement été présenté que tout récemment.

Il en a notamment tiré ces précisions que les deux premiers méthaniers devant transporter le gaz naturel liquéfié de l'île Melville, dans l'Arctique, seront des navires du type brise-glace d'une capacité de 130.000 tonnes et de 1.100 pieds de longueur, qui seront pourvus de six grands réservoirs pour recevoir le gaz selon un volume réduit de 600 fois.

Il a mentionné que ce gaz sera du

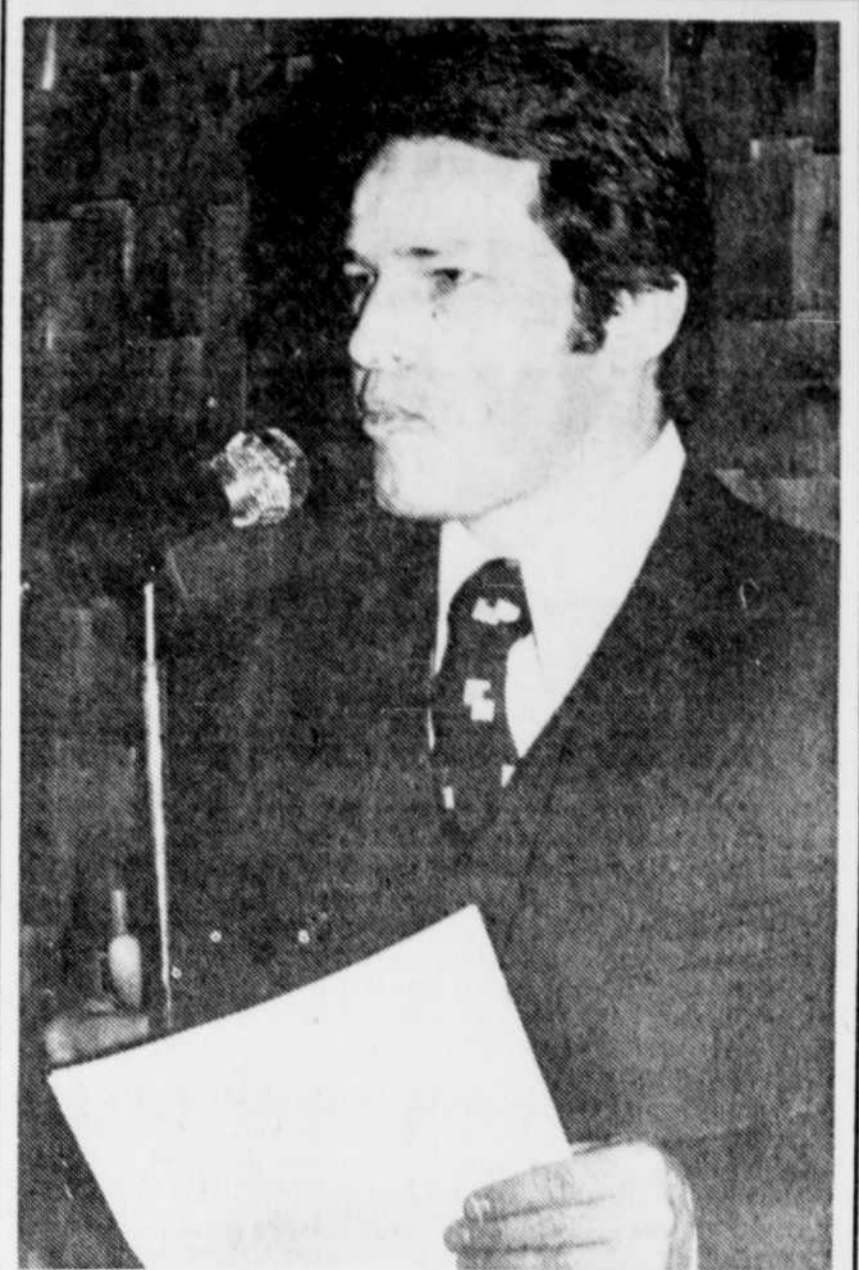
méthane dans une proportion de 98 pour 100, et donc "non toxique".

Quant au quai, il reposera sur neuf caissons, à 10 mètres au-dessus du plus haut niveau de l'eau. Il disposera d'un pont d'accès mesurant 385 mètres de longueur. On y retrouvera deux réservoirs de stockage d'une capacité de 100.000 m3 chacun, construits en béton, de 34 mètres de haut et de 66,7 mètres de diamètre. Chaque réservoir sera placé sur la roche et sera entouré d'une digue et d'un bassin de rétention d'une capacité égale au contenu.

Les coûts de construction de l'usine de régazéification et du port méthanier sont évalués à \$140 millions. Leurs frais d'exploitation s'élèveront à \$3,2 millions, tandis que ceux des méthaniers seront de \$41,8 millions.

Durant la phase de construction, de l'été 1981 à 1985, l'emploi minimum sera de 54 travailleurs jusqu'à un maximum de 469, pour un total de 1.139 personnes-année.

En cours d'exploitation, 19 employés seront permanents au terminal méthanier, tandis que 18 autres assureront le support logistique aux méthaniers mêmes. Ces navires requerront quatre équipages de 42 hommes, plus 14 membres de réserve.



Réélu

M. Pierre-André Pomerleau, directeur général de la SODEQ Beauce-Appalaches Inc., de Ville Saint-Georges de Beauce, a été réélu, pour un deuxième mandat, comme directeur du conseil d'administration de l'Association des commissaires industriels du Québec (ACIQ) lors de la dernière assemblée générale annuelle de cette association provinciale. M. Pomerleau occupe ce poste à titre de représentants des institutions financières et membre de l'ACIQ.

Léger surplus de \$75,000 prévu à Saint-Apollinaire

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-APOLLINAIRE — Les contribuables de Saint-Apollinaire n'ont pas à s'inquiéter pour le moment. Les finances de la municipalité vont bien. On espère même finir l'année avec un léger surplus de l'ordre de \$75.000. Sur un budget de \$883.176, c'est un montant appréciable.

Toutes ces bonnes nouvelles ont

été communiquées, lundi soir, à l'assemblée régulière du conseil municipal. Le maire, M. Benoît Côté, a présenté le rapport financier pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1980. Ils étaient une vingtaine de contribuables à s'être déplacés.

Le secrétaire-trésorier, M. Yvon Demers, a souligné que ce n'est pas la première année que Saint-Apollinaire va terminer avec un ex-

cédent. L'an dernier, le surplus était de \$136.507. Il était de \$126.000 l'année précédente.

Les dépenses

Au chapitre des dépenses, ce sont les items appelés "hygiène du milieu" et "autres activités" qui accaparent la majeure partie du budget avec chacun \$182.000. Les "autres activités" concernent prin-

cipalement les dépenses en immobilisations à même les revenus. On a dépensé ici une somme de \$171.990 au cours des dix premiers mois de l'année. Pour "Hygiène du milieu", le réseau d'égout a englouti une somme de \$37.100 et l'enlèvement des ordures, \$18.717. Une autre somme de \$126.511 est précédée de la mention "autres". Aucun contribuable n'a demandé d'explications sur cette dépense, pas plus d'ailleurs que sur les autres items du budget. Le seul fait de savoir qu'on avait dépensé encore que \$785.069 sur les \$883.176 budgétés a semblé rassurer tout le monde.

Parmi les autres dépenses, il y a le "transport routier", ce qui inclut la voirie municipale, l'enlèvement de la neige et l'éclairage des rues, qui arrive au troisième rang avec une somme de \$160.466. Vient ensuite l'administration générale avec une somme de \$131.688.

Le service de protection contre les incendies ne coûte par ailleurs que \$5.431 et les loisirs \$18.000. A ce chapitre, on avait prévu dépenser \$35.000.

Les revenus

Les revenus, d'autre part, viennent de deux sources principales: les taxes et les subventions gouvernementales. Les taxes (foncière, eau et enlèvement des ordures) ont rapporté au total \$315.790. Les subventions sont de deux ordres. La compensation de taxe de vente s'élève actuellement à \$89.000. On s'attend toutefois de recevoir \$144.000 d'ici la fin de l'année. Les transferts conditionnels, incluant l'entretien des chemins d'hiver, la réfection des chemins, le transfert minimum, ont rapporté par ailleurs \$255.182. Le budget ne prévoyait ici que \$213.191 pour l'ensemble de l'année. On a donc plus qu'on espérait.

Le Domaine des Sources ne sera pas déblayé cet hiver

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-APOLLINAIRE — Un citoyen du Domaine des Sources, à Saint-Apollinaire, supplie en vain la municipalité d'assurer le déneigement dans ce secteur, au cours de l'hiver.

M. Pierre Loiselle se faisait le porte-parole de plusieurs citoyens à l'assemblée du conseil municipal, lundi soir. Douze familles habitent maintenant à l'année ce nouveau développement, situé au bout du rang Bois-Joly, du côté sud de la transcanadienne. Il y a possibilité d'augmenter jusqu'à 40 environ le nombre des maisons.

Au départ, le Domaine des Sources, était un endroit de villégiature exclusivement, appartenant à un seul propriétaire, M. Isidore Martineau. Le problème du déneigement a commencé en 1978, explique le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Yvon Demers, quand M. Mar-

tineau, devenu promoteur, a commencé à vendre des terrains et qu'on y a construit des maisons habitables à l'année.

La municipalité exigeait, conformément aux règlements municipaux, que les chemins aient un minimum de 50 pieds de large. Le règlement a été changé par la suite. La largeur n'était plus que de 40 pieds, mais on demandait en retour, que les propriétaires de chaque côté de la route cèdent les parties de terrains jugées nécessaires. Il n'y a pas eu entente. Le promoteur du développement a décidé d'aller devant les tribunaux. On attend toujours qu'un jugement soit rendu.

Un terrain d'entente

Arrivé dans la municipalité depuis le début de l'été, M. Loiselle n'était pas au courant de ce long débat. L'ancien propriétaire s'est d'ailleurs bien gardé de le prévenir. Il vient

d'apprendre ces jours derniers qu'il lui faudra se débrouiller par ses propres moyens.

M. Labelle est donc venu plaider sa cause et celle des autres propriétaires à l'assemblée du conseil. "Il faudrait éviter, dit-il, que le moindre incident prenne l'allure de catastrophe. Un feu, un enfant malade, un accident, que va-t-on faire si les chemins sont fermés, demande ce contribuable?"

Le maire, M. Benoît Côté, s'est dit prêt à étudier à nouveau le dossier avec les contribuables impliqués. Les deux parties ont donc convenu de se rencontrer, malgré les procédures en cours, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver un terrain d'entente. M. Côté s'est toutefois montré catégorique. "Tant et aussi longtemps que la réglementation ne sera pas changée et que les terrains n'auront pas été cédés, on ne fera pas le déneigement."

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

Pensée du jour

Mariez-vous, une bonne épouse vous rendra heureux, une mauvaise vous rendra philosophe (Socrate)

RESTAURANT LA SAUVAGERE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

Les 14, 15 et le dimanche 16 novembre:
• la terrine maison au porto
• le minestrone mijonné
• le cordon rouge de petits oignons glacés, pomme dauphine, brocoli à la française
• le chapeau des mille douceurs
• café
Le tout \$12.95
27, Ste-Anne, Québec
692-3835

vu à
Place Cartier



MARIE-HELENE DUBOIS était à Place Cartier et s'apprêtait à entrer chez CAPUCINE PRET A PORTER, lorsque nous l'avons rencontrée. Marie-Hélène se fait bronzer au BRONZAGE SOLEIL DORE et s'arrête souvent à la MAISON DU HAMBURGER au plancher inférieur.

Place Cartier...
la place en vue du mail St-Roch
(anciennement le magasin Pollack)

VENTE D'OUVERTURE

chez LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC.

Viens choisir tes meubles

EN SPECIAL:

LAVEUSE AUTOMATIQUE COMPACTE

1. Sélecteur de température d'eau
2. Sélecteur de rinçage supplémentaire
3. Sélecteur de niveau d'eau
4. Cadran de minuterie

\$439⁹⁵

PROFITEZ-EN!

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec
681-6054

La boutique où vous trouvez à coup sûr...

BOUTIQUE MASCULINE

3195, chemin Ste-Foy, Ste-Foy
(Centre d'Achats de la Colline)

Johnson

Le candidat libéral traîne de la patte

**LES PARTIELLES
DU 17 NOVEMBRE**



**réjean
lacombe**
dans les Cantons de l'Est

ACTON VALE — Si la candidate de l'Union nationale dans Johnson, Mme Marie Charest, se présente comme "une valeur sûre pour défendre les droits des électeurs de cette circonscription", celle du Parti québécois, Mme Carmen Juneau, demande à ces mêmes électeurs de lui donner "une année pour faire mes preuves" et celui du Parti libéral, M. Camille Picard, se présente aux électeurs comme "un homme nouveau, dynamique, disponible et dévoué".

C'est à la lumière de ce tripotage politique que les électeurs de Johnson choisiront lundi leur prochain député. Mais, s'il fallait que les électeurs de cette circonscription basent leur choix à partir de l'enthousiasme et de l'optimisme des organisations électorales en présence, on assisterait à une lutte entre deux

femmes et le Parti libéral se retrouverait au même rang que le Parti créditiste uni.

Le président de l'Association unioniste de Johnson, M. Guy Millette, précise dès le départ qu'il ne faut pas mesurer la popularité des candidats par la grandeur et la grosseur des placards publicitaires qui pavoisent toutes les municipalités de cette circonscription électorale.

"Marie (Charest), dit-il, n'a pas de gros portraits d'affichés partout. Mais, nous, on mise sur les contacts personnels et sur le travail au niveau des bureaux de vote. Lundi soir prochain, vous allez être surpris."

Chez les péquistes, on est un peu plus discret. On mise davantage sur la carte du pouvoir. "Cela fait maintenant six ans que notre circonscription est représentée par un député de l'opposition, de dire Mme Juneau. Maintenant, c'est l'occasion rêvée de mettre enfin toutes les chances de notre côté."

Pendant que les unionistes et les péquistes vivent d'espoir, les libéraux semblent être atteints d'une morosité pour le moins étonnante. Certes, on ne lance pas la serviette. Mais, par des moyens détournés, on laisse entendre que le PLQ est encore loin de la victoire dans Johnson.

Un des organisateurs du Parti libéral à Windsor, qui a préféré garder l'anonymat, indique: "Vous savez, on revient de loin. En 1976, on a eu 22 pour 100 du vote. On doit avoir recours à des personnes bénévoles. La pente est dure à remonter. Pensez que Maurice Bellemare avait récolté 45



Mme Carmen JUNEAU, PQ



M. Camille PICARD, PLO



Mme Marie CHAREST, UN

pour 100 du vote et le PQ 26 pour 100."

Mais, il n'est guère facile de mesurer avec précision les intentions de vote des électeurs de cette circonscription bigarrée. A Windsor, où habite la candidate du Parti québécois, Mme Juneau, les personnes interrogées dans la rue sont en général favorables au Parti québécois.

Toutefois, lorsqu'on se transporte à Acton Vale et sa région immédiate, c'est la candidate de l'Union nationale, Marie Charest, qui devient la favorite. Elle demeure dans cette municipalité.

Chez les libéraux, la municipalité de Valcourt devient un

château fort pour eux. C'est là que demeure Camille Picard. A la lumière de ces constatations, chaque candidat doit faire campagne sur le territoire de l'autre. Il devient dans ces circonstances, presque impossible de les rejoindre. Ils arpentent à longueur de journée les différentes petites municipalités au nombre de 36 qui sont parsemées un peu partout sur le territoire. Ils débutent leur travail tôt le matin et le terminent tard le soir.

"A chaque jour, de dire le président de l'Association unioniste de Johnson, M. Millette, Marie Charest donne la main à pas

moins de mille personnes. C'est comme ça que l'on va gagner les élections. Ce n'est pas un secret pour personne que l'Union nationale n'a pas les millions des autres partis politiques. Mais, on a autant de membres en règle que les autres partis. Actuellement, on compte sur 1.500 membres."

A Acton Vale, les péquistes se glorifient d'avoir "la meilleure organisation politique". Toutefois, on emprunte la voie de la prudence quand il s'agit de savoir si elle donnera des fruits le soir du 17 novembre.

Pendant ce temps, les libéraux espèrent ouvertement que la vague libérale qui a déferlé lors

de la tenue des sept dernières élections partielles au Québec sera encore assez forte pour que la circonscription de Johnson bascule dans leur camp.

Toutefois, Mme Juneau ne l'entend pas de la même façon. Elle précise qu'il est "temps de donner une leçon d'humilité à Claude Ryan". Les unionistes répliquent à leur tour qu'il est "préférable d'avoir quelqu'un capable de s'occuper de la circonscription".

"C'est le député en place qui règle les problèmes de la circonscription, de dire M. Millette de l'UN et non pas le chef du parti." Mme Charest se glorifie même du fait que la circonscription de Johnson a reçu autant, sinon plus, que les autres circonscriptions québécoises en dépit du fait que Johnson était représentée à l'Assemblée nationale par M. Maurice Bellemare.

Elle mise également sur le fait qu'elle a été secrétaire du "vieux lion", comme elle l'indique dans une de ses brochures publicitaires, pendant six ans, pour expliquer aux électeurs de Johnson qu'elle connaît à fond les problèmes de cette circonscription électorale.

Mais, dans les faits, la campagne électorale dans Johnson se joue dans les coulisses, loin des regards des journalistes. C'est au niveau des assemblées de cuisine que chaque candidat tient régulièrement et assidûment, des visites à domicile dans les municipalités éloignées des trois principaux centres et des visites des usines que se joue en fait le sort de la circonscription de Johnson.

Une infirmière "coûte" \$3 millions à son ordre

par Claude VAILLANCOURT

Depuis deux ans, Nicole Lapointe a fait perdre un peu plus de \$3 millions à la corporation professionnelle qui régit sa profession.

"J'ai plutôt fait épargner \$3 millions aux infirmières et aux infirmiers", corrige la jeune femme dont la ténacité et les convictions ont vite fait de mettre en beau maudit les dirigeants de l'Ordre des infirmières et des infirmiers de la province de Québec (OIIQ).

En 1978, six ans après être entrée dans le métier, un mois après son arrivée au sein du Syndicat professionnel des infirmières et des infirmiers du Québec (SPIIQ), à titre de libérée temporaire, cette "simple infirmière de chevet" est informée que la cotisation réclamée par l'ordre passe de \$80 à \$125 par année. Le paiement de cette facture permet aux infirmières et aux infirmiers d'obtenir leur permis de travail pour l'année. Elle scrute alors les états financiers de la corporation, s'interroge sur le bien-fondé des dépenses, trouve des incongruités, mobilise son monde, fait signer une pétition par 9.000 collègues et réussit à stopper la hausse de cotisation. La "licence" coûtera \$91 au lieu de \$125.

En 1980, avec deux de ses camarades également de Québec, elle ose encore s'attaquer à l'ordre, devant les tribunaux cette fois, concernant alors la procédure utilisée pour augmenter une fois de plus le coût du permis de travail. Les résultats viennent tout juste de sortir: la cour supérieure statue que l'Ordre des infirmières et des infirmiers de la province de Québec n'a pas rempli toutes les conditions légales pour augmenter sa cotisation. Le tribunal oblige la corporation professionnelle à satisfaire à ses obligations légales ou à rembourser, par le biais du prochain budget, le trop-perçu des cotisations. Cet excédent se chiffre à \$40.05 par membre.

Au bout du compte, l'Ordre des infirmières et des infirmiers de la province de Québec se voit privé d'un budget accru de \$3.300.000.

"Je suis une femme de principes", raconte-t-elle dans une entrevue accordée au SOLEIL, en marge du congrès de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec.

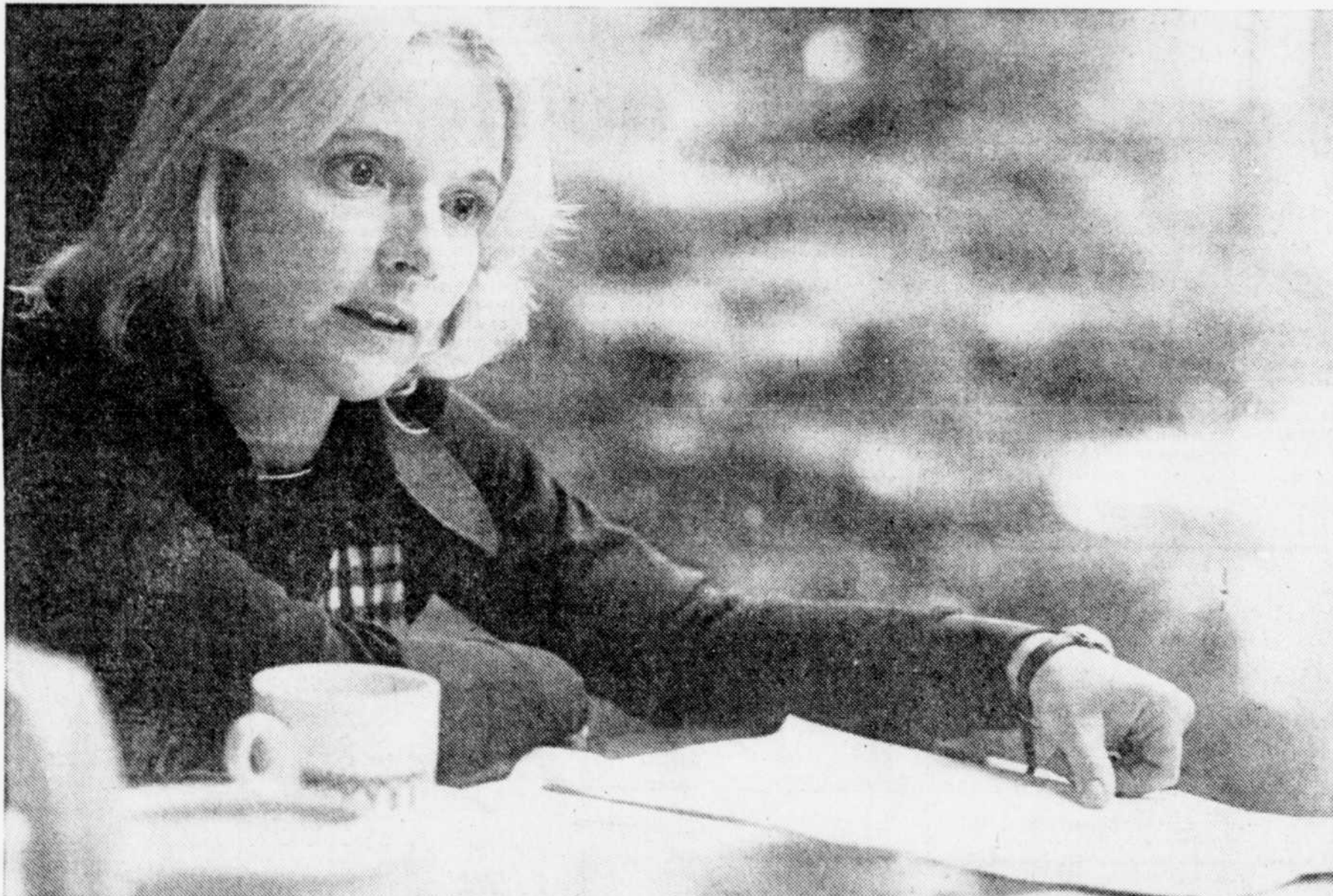
Le groupement syndical qui réunit 14.000 des 23.000 infirmières et infirmiers du réseau québécois de la santé entend d'ailleurs utiliser tout son poids pour éliminer l'organisation corporatiste, jugeant qu'elle ne se préoccupe guère des intérêts des gens qui la composent.

"Je me suis opposée à ces augmentations de cotisation parce qu'à certaines occasions l'OIIQ n'a pas respecté ses obligations légales et surtout parce qu'à mon avis, cette organisation est inutile."

Selon Mme Lapointe, la protection du public peut être assurée par d'autres moyens que la corporation professionnelle.

"Les intérêts des infirmières et des infirmiers qui ont aussi à cœur la protection du public ne sont nullement défendus par l'ordre", affirme Mme Lapointe.

Documentée sur nombre de sujets, elle sort alors le dernier numéro du journal de l'OIIQ et cite la secrétaire de la corporation, Mme Margaret M. Wheeler: "L'assemblée générale annuelle de l'ordre, dont celle-ci, est une assemblée d'information



"Je serai au congrès de l'Ordre des infirmières. C'est évident aussi que je me battraï contre une augmentation de la cotisation puisque je crois que l'ordre n'a pas sa raison d'être"

et d'échanges où les administrateurs du bureau font un compte rendu des activités de l'ordre accomplies au cours de l'année financière précédente."

"Huit millions de dollars par année, c'est ce que coûte la corporation", ajoute Mme Lapointe. "Huit millions, c'est beaucoup pour une assemblée où l'on ne fait que s'informer et échanger."

"L'ordre, dit-elle, est chargé d'assurer la protection du public par rapport aux soins. Les deux seuls pouvoirs qui reviennent à l'assemblée générale de la

corporation consistent à choisir les vérificateurs et le mode d'élection à la présidence. Le reste n'est que consultations."

En ce qui concerne la formation des futurs infirmiers et infirmières, Mme Lapointe croit que le rôle de la corporation est encore faible. "La corporation, dit-elle, n'a aucun mot à dire sur le contenu des cours. Je me demande pourquoi le ministère de l'Éducation n'attribue-t-il pas lui-même le permis de pratique après un cours? Pourquoi juge-t-il bon de laisser à une autre organisation le soin de délivrer ce per-

mis alors que cette organisation n'a aucun recours sur le contenu pédagogique?"

Elle croit qu'il serait ridicule d'accorder à un "Ordre des conducteurs et des conductrices" le soin d'émettre un permis de conduire un véhicule automobile puis que le ministère des Transports peut le faire tout en assurant la protection du public, par une sévère réglementation routière.

"L'ordre, conclut-elle sur ce sujet, est absent des débats qui concernent directement la santé du public. La corporation reste muette sur les coupures budgétaires dans les établissements de santé, la

corporation endosse un système de gestion (le système PRN) où la quantité de soins prime sur la qualité des soins. La corporation semble perdue sur le sujet de la délégation des actes médicaux et infirmiers. A quoi ça sert l'ordre?"

"C'est devenu une question primordiale pour moi", ajoute du même souffle Mme Lapointe. Si la fédération

ou le syndicat ne m'avaient pas appuyée, j'aurais essayé de mener la bataille toute seule."

Mais elle confesse que sans la solidarité des autres, son action aurait été difficile. Un exemple? Lors de sa demande d'injonction, il y a quelques semaines, le procureur de l'ordre a réclamé une caution de \$10.000.

"Les \$10.000, les voulez-vous à midi ou à midi et demi", a rétorqué immédiatement Mme Lapointe. "Je n'aurais jamais pu lui dire cela, ni même déposer une garantie en ce sens, si j'avais été seule, si je n'avais pas été appuyée par 14.000 infirmières", précise-t-elle.

"L'Ordre des in-

firmiers et des infirmières, croit Mme Lapointe, a pu être une chose essentielle, importante il y a plusieurs années. Aujourd'hui, la situation a évolué. Qu'est-ce que cela veut dire être professionnel aujourd'hui?"

A son avis, il y a lieu de s'interroger sur le statut de professionnel. "Un professionnel, dit-elle, c'est quelqu'un d'autonome. Est-ce qu'on est autonome, avec le système de gestion PRN? Est-ce qu'on est autonome quand ce sont les médecins qui décident de la délégation des actes?"

La double victoire qu'elle a enregistrée en l'espace de deux années ne la met toutefois pas en confiance extrême. "J'ai appris de mon oncle François-Albert Angers qu'il faut avoir une vision globale des choses, que des défaites peuvent se produire. Ce qui compte toutefois, c'est que le débat progresse."

Nicole Lapointe se préoccupe pour l'instant de ce sujet. Son champ d'intervention pourrait être amplement plus vaste. Elle a suivi des cours de l'école d'administration publique pendant deux ans, comme auditeur libre, "parce que lance-t-elle je ne suis pas un cadre", elle raffole des structures légales (encore là elle a suivi des cours de droit), elle s'intéresse autant au marketing qu'aux affaires internationales mais elle estime qu'il faut devoir choisir.

"La disparition de l'Ordre des infirmières et des infirmières, c'est l'une de mes préoccupations: après, on verra."

Guerre des sexes entre infirmiers et infirmières

par Claude VAILLANCOURT

Les quelque 50 délégués de sexe masculin au congrès de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (SPIIQ) se sentent attaqués, violentés même. A un point tel qu'ils ont cru bon, hier midi, de se réunir en assemblée extraordinaire pour fourbir leurs armes en vue du débat qui s'amorce sur le sujet de la condition féminine.

Formant le quart de la délégation à ce premier congrès d'orientation mais représentant seulement 5 pour 100 des effectifs de la fédération, ils ne présentent guère de se faire appeler "infirmières" depuis lundi.

"Cela fait 20 ans qu'on nous aborde au masculin ou entre parenthèses" rétorquent les délégués qui revendiquent dorénavant la fé-

minisation des termes au sein de la fédération.

"La fédération admet maintenant l'existence de deux classes, les dominants et les dominés", ajoute une autre déléguée. "On est 95 pour 100 de femmes dans la fédération mais on a toujours été dominé. C'est le temps qu'on s'ajuste."

Certaines femmes les prennent aussi en pitié. "On ne peut pas leur faire ce qu'ils nous ont fait pendant des années", dit-on en substance. "Il vaut mieux parler d'infirmières et d'infirmiers, de travailleuses et de travailleurs."

Depuis trois jours qu'ils et qu'elles sont réunis (es), on n'en est pas encore venu à un consensus.

"Continuez de même, a lancé un délégué, à l'occasion d'une réunion, et, dans deux ans, on va être obligé de créer un comité de la condition masculine."

GARAGES DE TOILE ET DE FABRENE

AUVENTS C. LECOIRS

PORTIQUES - COULOIRS

Fabrication - Vente - Réparation

Service après-vente - Commandes postales acceptées

Spécialités: auvents, tentes, toiles de camions, tarpaulins, toiles de piscines.

N.B. Toute grandeur disponible sur demande - Livraison gratuite dans Québec métro.

Vente

Fabrication - Réparation

2200, Parc-Lalonde à Duboué

681-4790

Commandez dès maintenant!

le fil

plutôt que l'huile

Le prix de l'huile vous brûle? Évitez les prochaines flambées...

TRANSFORMEZ À L'ÉLECTRICITÉ VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'HUILE (air chaud ou eau chaude)

Coût raisonnable Installation rapide

Branchez-vous à une source d'approvisionnement sûre

Informez-vous: 661-9211

GUILLLOT

Le maire de Cacouna tanné des études et des enquêtes

par Réal LABERGE

CACOUNA — "Va-t-il falloir sortir les mitrailleuses pour avoir enfin quelque chose de valable dans l'Est du Québec et à Gros-Cacouna, et nous faudra-t-il continuer bien longtemps à lutter comme depuis tant d'années contre tout le monde?"

C'est par cette sortie qui voulait exprimer son inquiétude et son impatience révoltée à l'égard des oppositions et des délais multipliés contre la réalisation des projets de superport de transbordement et de terminal méthanier à Gros-Cacouna, que le maire de Cacouna, M. Adélaïde Michaud, a accueilli hier la commission d'enquête sur l'environnement.

L'arrivée des cinq commissaires et l'annonce des audiences sur les aspects de l'environnement du projet de terminal méthanier "lui donnaient l'impression de se retrouver devant un autre beau suçon qu'on veut dorer", pendant que les politiciens s'organisaient pour laisser filer tous ces grands projets de développement au détroit de Canso.

"Ce que je ne comprends pas devant notamment remarquer le maire de Cacouna (n'oubliant pas de rappeler qu'il était un cultivateur), c'est que Pétro-Canada et TransCanada PipeLines nous disent depuis plus

d'un an, et ils sont venus nous le répéter la semaine dernière, que Gros-Cacouna serait le site idéal, mais que tout vire de travers... avec les gouvernements et la politique, quand ils s'en mêlent!"

Son intervention devait se terminer par une mise au point du président de la commission d'enquête, M. Michel Lamontagne, à l'effet que l'information et les audiences se limiteraient aux aspects de l'environnement du seul emplacement de Gros-Cacouna, et qu'il n'acceptera aucun commentaire se rapportant à la politique ou à Canso.

Le gazoduc suivra l'autoroute

Par ailleurs, un autre membre de la commission, M. Michel Yergeau, a précisé que de Trois-Rivières à Gros-Cacouna, ou jusqu'aux Maritimes, le gazoduc devrait longer l'autoroute.

Il a expliqué qu'une enquête touchant l'environnement a été faite en 1979 sur les deux projets de gazoduc, et que le rapport tenait compte des protestations et des revendications des agriculteurs à l'effet que le tracé suivie l'emprise des services publics.

C'est là une conclusion que le mi-

nistère québécois de l'Environnement a fait sienne, a-t-il ajouté.

Quelques précisions

Se référant par ailleurs aux renseignements contenus dans une étude d'impact préparée par TransCanada PipeLines Limited sur l'implantation du terminal méthanier à Gros-Cacouna, M. Lamontagne a révélé que cette entreprise a logé ses premières demandes à l'Environnement Québec depuis plus d'un an, mais que ce document d'abord prévu pour janvier n'a finalement été présenté que tout récemment.

Il en a notamment tiré ces précisions que les deux premiers méthaniers devant transporter le gaz naturel liquéfié de l'île Melville, dans l'Arctique, seront des navires du type brise-glace d'une capacité de 130.000 tonnes et de 1.100 pieds de longueur, qui seront pousés de six grands réservoirs pour recevoir le gaz selon un volume réduit de 600 fois.

Il a mentionné que ce gaz sera du

méthane dans une proportion de 98 pour 100, et donc "non toxique".

Quant au quai, il reposera sur neuf caissons, à 10 mètres au-dessus du plus haut niveau de l'eau. Il disposera d'un pont d'accès mesurant 385 mètres de longueur. On y trouvera deux réservoirs de stockage d'une capacité de 100.000 m³ chacun, construits en béton, de 34 mètres de haut et de 66,7 mètres de diamètre. Chaque réservoir sera placé sur la roche et sera entouré d'une digue et d'un bassin de rétention d'une capacité égale au contenu.

Les coûts de construction de l'usine de régazéification et du port méthanier sont évalués à \$140 millions. Leurs frais d'exploitation s'élèveront à \$3,2 millions, tandis que ceux des méthaniers seront de \$41,8 millions.

Durant la phase de construction, de l'été 1981 à 1985, l'emploi minimum sera de 54 travailleurs jusqu'à un maximum de 469, pour un total de 1.139 personnes-année.

En cours d'exploitation, 19 employés seront permanents au terminal méthanier, tandis que 18 autres assureront le support logistique aux méthaniers mêmes. Ces navires requerront quatre équipages de 42 hommes, plus 14 membres de réserve.



Réal

M. Pierre-André Pomerleau, directeur général de la SODEO Beauce-Appalaches Inc., de Ville Saint-Georges de Beauce, a été réélu, pour un deuxième mandat, comme directeur du conseil d'administration de l'Association des commissaires industriels du Québec (ACIQ), lors de la dernière assemblée générale annuelle de cette association provinciale. M. Pomerleau occupe ce poste à titre de représentants des institutions financières et membre de l'ACIQ.

Léger surplus de \$75,000 prévu à Saint-Apollinaire

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-APOLLINAIRE — Les contribuables de Saint-Apollinaire n'ont pas à s'inquiéter pour le moment. Les finances de la municipalité vont bien. On espère même finir l'année avec un léger surplus de l'ordre de \$75.000. Sur un budget de \$883.176, c'est un montant appréciable.

Toutes ces bonnes nouvelles ont

été communiquées, lundi soir, à l'assemblée régulière du conseil municipal. Le maire, M. Benoît Côté, a présenté le rapport financier pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1980. Ils étaient une vingtaine de contribuables à s'être déplacés.

Le secrétaire-trésorier, M. Yvon Demers a souligné que ce n'est pas la première année que Saint-Apollinaire va terminer avec un ex-

cedent. L'an dernier, le surplus était de \$136.507. Il était de \$126.000 l'année précédente.

Les dépenses

Au chapitre des dépenses, ce sont les items appelés "hygiène du milieu" et "autres activités" qui accaparent la majeure partie du budget avec chacun \$182.000. Les "autres activités" concernent prin-

cipalement les dépenses en immobilisations à même les revenus. On a dépensé ici une somme de \$171.990 au cours des dix premiers mois de l'année. Pour "l'hygiène du milieu", le réseau d'égout a englouti une somme de \$37.100 et l'enlèvement des ordures \$18.717. Une autre somme de \$126.511 est précisée de la mention "autres". Aucun contribuable n'a demandé d'explications sur cette dépense, pas plus d'ailleurs que sur les autres items du budget. Le seul fait de savoir qu'on avait dépensé encore que \$785.069 sur les \$883.176 budgétés a semble rassurer tout le monde.

Parmi les autres dépenses, il y a le "transport routier", ce qui inclut la voirie municipale, l'enlèvement de la neige et l'éclairage des rues, qui arrive au troisième rang avec une somme de \$160.466. Vient ensuite l'administration générale avec une somme de \$131.688.

Le service de protection contre les incendies ne coûte par ailleurs que \$5.431 et les loisirs \$18.000. A ce chapitre, on avait prévu dépenser \$35.000.

Les revenus

Les revenus, d'autre part, viennent de deux sources principales: les taxes et les subventions gouvernementales. Les taxes (foncière, eau et enlèvement des ordures) ont rapporté au total \$315.790. Les subventions sont de deux ordres. La compensation de taxe de vente s'élève actuellement à \$89.000. On s'attend toutefois de recevoir \$144.000 d'ici la fin de l'année. Les transferts conditionnels, incluant l'entretien des chemins d'hiver, la réfection des chemins, le transfert minimum, ont rapporté par ailleurs \$255.182. Le budget ne prévoyait ici que \$213.191 pour l'ensemble de l'année. On a donc plus qu'on espérait.

Le Domaine des Sources ne sera pas déblayé cet hiver

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-APOLLINAIRE — Un citoyen du Domaine des Sources, à Saint-Apollinaire, supplie en vain la municipalité d'assurer le déneigement dans ce secteur, au cours de l'hiver.

M. Pierre Loiseleur se faisait le porte-parole de plusieurs citoyens à l'assemblée du conseil municipal, lundi soir. Douze familles habitent maintenant à l'année ce nouveau développement, situé au bout du rang Bois-Joly, du côté sud de la transcanadienne. Il y a possibilité d'augmenter jusqu'à 40 environ le nombre des maisons.

Au départ, le Domaine des Sources était un endroit de villégiature exclusivement, appartenant à un seul propriétaire, M. Isidore Martineau. Le problème du déneigement a commencé en 1978, explique le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Yvon Demers, quand M. Mar-

tineau, devenu promoteur, a commencé à vendre des terrains et qu'on y a construit des maisons habitables à l'année.

La municipalité exigeait, conformément aux règlements municipaux, que les chemins aient un minimum de 50 pieds de large. Le règlement a été changé par la suite. La largeur n'était plus que de 40 pieds, mais on demandait en retour, que les propriétaires de chaque côté de la route cèdent les parties de terrains jugées nécessaires. Il n'y a pas eu entente. Le promoteur du développement a décidé d'aller devant les tribunaux. On attend toujours qu'un jugement soit rendu.

Un terrain d'entente

Arrivé dans la municipalité depuis le début de l'été, M. Loiseleur n'était pas au courant de ce long débat. L'ancien propriétaire s'est d'ailleurs bien gardé de le prévenir. Il vient

d'apprendre ces jours derniers qu'il lui faudra se débrouiller par ses propres moyens.

M. Labelle est donc venu plaider sa cause et celle des autres propriétaires à l'assemblée du conseil. "Il faudrait éviter, dit-il, que le moindre incident prenne l'allure de catastrophe. Un feu, un enfant malade, un accident, que va-t-on faire si les chemins sont fermés, demande ce contribuable?"

Le maire, M. Benoît Côté, s'est dit prêt à étudier à nouveau le dossier avec les contribuables impliqués. Les deux parties ont donc convenu de se rencontrer, malgré les procédures en cours, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver un terrain d'entente. M. Côté s'est toutefois montré catégorique. "Tant et aussi longtemps que la réglementation ne sera pas changée et que les terrains n'auront pas été cédés, on ne fera pas le déneigement."

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL
Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.
647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

Pensée du jour
Mariez-vous une bonne épouse vous rendra heureux, une mauvaise vous rendra philosophe.
(Socrate)
RESTAURANT LA SAUVAGERIE
St-Jean-Christophe
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
Les 14, 15 et le dimanche 16 novembre:
• la terrine maison au porto
• le minestrone milanais
• le caneton briard aux petits oignons glacés, pomme dauphine, brocolis à la française
• le chariot des mille douceurs
• café
Le tout \$12.95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

vu à
Place Cartier



MARIE-HELENE DUBOIS était à Place Cartier et s'apprêtait à entrer chez CAPUCINE PRET A PORTER, lorsque nous l'avons rencontrée. Marie-Hélène se fait bronzer au BRONZAGE SOLEIL DORE et s'arrête souvent à la MAISON DU HAMBURGER au plancher inférieur.

Place Cartier...
la place en vue du mail St-Roch
(anciennement le magasin Pollack)

VENTE D'OUVERTURE
chez **LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC.**
Viens choisir tes meubles **EN SPECIAL:**
LAVEUSE AUTOMATIQUE COMPACTE
1. Sélecteur de température d'eau
2. Sélecteur de rinçage supplémentaire
3. Sélecteur de niveau d'eau
4. Cadran de minuterie
\$439.95
PROFITEZ-EN!
LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC
355, Marie-de-l'Incarnation, Québec
681-6054

La boutique où vous trouvez à coup sûr...



BOUTIQUE MASCULINE

3195, chemin Ste-Foy, Ste-Foy
(Centre d'Achats de la Colline)

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 - AVIS DE DÉCÈS

AIKENS (Anne-Aline Traversy) — Au Foyer St-Antoine, le 11 novembre 1980, à l'âge de 78 ans, est décédée dame Anne-Aline Traversy épouse de M. Armand Aikens. Elle demeurait autrefois à 2 rue de Gaspé. Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures. Départ de la

Coopérative funéraire de l'Anse-à-la-Poutrelle, 280, 8ème rue. À 9h45 pour l'église St-Charles de l'Anse-à-la-Poutrelle. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son beau-frère et sa belle-sœur M. et Mme Sherman de Sherbrooke, ses neveux et nièces M. et Mme Alexandre Lajeunesse (Simone Traversy), M. et Mme Paul Hains (Lucille Traversy), ainsi que plusieurs petits-neveux et nièces, cousins, cousines et amies. La dépouille mortelle sera exposée à compter de vendredi 14 heures. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

ALLARD (Claudette Girard) — À l'Hôpital St-Ambroise de Loretteville, le 11 novembre 1980, à l'âge de 39 ans et 2 mois, est décédée Claudette Girard Allard, fille de feu Irène Larson. Elle demeurait au 2180 Banville, Les Saules. Les funérailles auront lieu vendredi, 14 novembre à 10h. Départ de la Coopérative Funéraire de la Seigneurie de Beauport.

2150 avenue Deslois, Ville de Beauport. À 9h30 pour l'église Les Saules et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Nathalie, Kathleen Allard; ses frères et sœurs: M. et Mme Claude Girard (France Perron), M. et Mme Raymond Girard (Huguette Bois), M. et Mme Tony Lépine (Huguette), M. et Mme Gilles Gagnon (Ginette), M. et Mme Russell Girard (Linda Boivin), M. Martin Girard ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 663-4735.

BEDARD (Fabiola Bédard)

À Québec, le 12 novembre 1980, à l'âge de 67 ans, est décédée dame Fabiola Bédard, épouse de M. Lucien Bédard. Elle demeurait au 250, 70e Rue est, Charlebourg. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 novembre 1980, à 10h. Départ des salons des Pères Eudistes, 6125, 1ère Avenue, Charlebourg, à 9h45 pour l'église de St-Jérôme-de-l'Auvergne et de là au cimetière de Charlebourg. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Paul Pouliot (Claudette), M. Noël Bédard, M. et Mme Claude Montminy (Lysse), M. et Mme Claude Dubé (Marie), M. et Mme André Bédard (Ruth Gagnon), M. et Mme Roger Bédard (France Boily), M. et Mme Gilles Boissonneault (Diane), M. et Mme Jacques Métivier (Lisette), M. et Mme Bertrand Gagnon (Marie-Claire), M. et Mme Marcel Lavoie (Jeannine), Mlle Johanne Bédard, M. Daniel Bédard; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Gédéon Guenard, M. Gérard Bédard, M. et Mme Alexandre Bédard, M. et Mme Romeo Cloutier, M. et Mme Antonio Bédard, M. et Mme Rosaire Bédard, M. et Mme Marie-Ange Bédard, M. et Mme Rosaire Plante, M. et Mme Armand Bédard, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à La Coopérative du Pied de la Falaise 440, St-François est Québec.

BEDARD (Emilia Barone) — À l'Hôpital Enfant-Jésus, le 11 novembre 1980, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Emilia Barone, épouse de feu Léon Bédard. Les funérailles auront lieu vendredi 14 novembre à 10 heures. Départ de la résidence funéraire.

BEDARD (Emilia Barone) — À l'Hôpital Enfant-Jésus, le 11 novembre 1980, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Emilia Barone, épouse de feu Léon Bédard. Les funérailles auront lieu vendredi 14 novembre à 10 heures. Départ de la résidence funéraire.

BEDARD (Emilia Barone) — À l'Hôpital Enfant-Jésus, le 11 novembre 1980, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Emilia Barone, épouse de feu Léon Bédard. Les funérailles auront lieu vendredi 14 novembre à 10 heures. Départ de la résidence funéraire.

se dans le deuil ses enfants, sa belle-fille et son gendre. M. et Mme Jean-Marie Bédard (Gisèle Gagné), M. et Mme René Grenier (Jeannette), Mlle Thérèse Bédard, M. Gaston Bédard, M. et Mme Rosaire Beaulieu (Colette), sa belle-sœur Mme Antoinette Barone, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

BELLEAU (Joseph)

À CHUL, Québec, le 12 novembre 1980, à l'âge de 74 ans et 3 mois, est décédé M. Joseph Belleau, ex-employé de l'Action catholique, époux de dame Elvénise Baribeau. Il demeurait au 214, rue Côté, Donnacona, autrefois à Neuville. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 novembre 1980, à 10h30. Départ du funérarium Roger Benoit & Fils Ltée 324, rue Notre-Dame Donnacona.

À 10h, pour l'église de Neuville et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses filles et gendres: M. et Mme Jacques Laroche (Lorraine), M. et Mme Serge Roy (Martine); son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Laval Belleau (Madeleine Tremblay), M. et Mme Alexandre Dussault (Marie-Anne), M. et Mme Armand Rochette (Alice), Mme Simone Devost, M. et Mme Clément Fortin (Marguerite), M. et Mme Ernest Lamy, M. et Mme Ozzane Caron, M. et Mme Gérard Lefrançois, Mme Alice Baribeau, ses petits-enfants: Sébastien, Rémi, Daniel et Julie.

BLANCHET (Alphonse Hébert) — Au Chul, le 12 novembre 1980, à l'âge de 85 ans et 9 mois, est décédée dame Alphonse Hébert, épouse de feu M. Amable Blanchet. Elle demeurait au 145 rue Laflamme, Ste-Croix, Lotbinière. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 novembre, à 14h30. Départ du salon funéraire Beaudoin Ferland Dupuis Ltée.

6238 rue Principale Ste-Croix. À 14h15 pour l'église de Ste-Croix et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Hervé Lemay (Aline), M. et Mme Clément Blanchet (Thérèse), M. et Mme Marcel Blanchet (Ghislaine Carpentier), M. et Mme Louis-Philippe Boucher (Madeleine), M. et Mme Georges Lemay (François), M. et Mme Guy Martel (Thérèse), M. et Mme Charles Abel (Lucille), M. et Mme Laurent Blanchet (Jeanne Abel), ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs et plusieurs petits-enfants.

BOUTET (Marie-Rose Huard) — À Québec, le 12 novembre 1980, à l'âge de 67 ans, est décédée Marie-Rose Huard épouse de M. Lucien Boutet. Elle demeurait à Charlebourg. Les funérailles auront lieu samedi le 15 novembre à 10h30. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée 6450 boul. Henri Bourassa Charlebourg. À 9h45, pour l'église St-Rodrigue, et de là au cimetière Jardin du Repos. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres, et belles-filles: Denis, Guy (Huguette Nadeau), Richard (Madeleine Drouin), Gilles (Donna Ann Green), Marc (Claudette Boucher), Francine (Jean Lavoie), Richer (Céline Lajoie), son frère, ses sœurs belle-sœur et beaux-frères, M. et Mme Victor Huard (Rose Parent), M. et Mme Charles Lacroix (Irène Huard), M. et Mme Victor Dumais (Gemma Huard), M. et Mme Ernest Boutet, Mme Antoinette B. Durand, Mlle Jeanne Boutet, Mme Germaine B. Rochette, M. et Mme Armand Boutet, M. et Mme Jules Verreil, M. et Mme Bernard Boutet, M. et Mme Marcel Vincent, et plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371.

CHASSE (Claude) — À l'Hôpital Notre-Dame de la Focatière, le 11 novembre 1980, à l'âge

de 72 ans et 9 mois, est décédée M. Claude Chasse, père, époux de dame Marie-Jeanne Caron. Il demeurait à Tourville. Les funérailles auront lieu vendredi, le 14 novembre, à 14h. Départ de la résidence funéraire Claudius Lavoie Tourville.

À 13h50 pour l'église de Tourville et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Claude (Lucille Pelletier), Laurette (Mme Claude Normand), Lucette (Mme Marcel Jacques), Pierrette (Mme Guy Robichaud), Clément (Gaétane Lemay), ses sœurs, Claudilda (Mme Philippe Bérubé), Mme Jeanne Chassé Bérubé, Mme Rita Chassé Bérubé, Mme Régina Chassé Dumas.

CHÉRIEN (Alice Maillet)

À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 11 novembre 1980, à l'âge de 66 ans et 2 mois, est décédée subitement dame Alice Maillet, épouse de M. Amédée Chérien. Elle demeurait au 1955 rue Champfleury, dans la paroisse de St-Pascal Maizerets. Les funérailles auront lieu vendredi, le 14 novembre, à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1740 avenue Hardy (angle de la Canadienne) à 9h45 pour l'église St-Pascal Maizerets et de là au cimetière de Ste-Marie de Beauce. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa fille: Jocelyne, sa sœur, ses beaux-frères et ses belles-sœurs, M. et Mme Joseph Lavallières (Jeannette Maillet), Mme Arthur Maillet (Angeline), Mme Origène Maillet (Donalda), M. et Mme Wilfrid Bourque (Louise Chérien), M. et Mme Albert Maheux (Marie Chérien), ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée à compter de mercredi, 14h. Le foyer funéraire sera ouvert de 14 à 17 et de 19 à 22h. Vendredi, ouverture à 8h30. Pour renseignements, 529-9221.

COUTURE (Alexandre)

À Québec, le 12 novembre 1980, à l'âge de 70 ans et 6 mois, est décédé M. Alexandre Couture, époux de feu dame Cécile Arteau. Il demeurait autrefois dans la paroisse St-Jean Baptiste. Il laisse dans le deuil sa sœur, ses beaux-frères et ses belles-sœurs M. et Mme Hector Lafrance (Françoise), Mme René Couture (Ginette Fleury), Mme Lucien Couture (Yvonne Tessier), M. Paul Arteau, Mlle Jeanne Arteau, Mlle Thérèse Arteau, M. et Mme Thomas Gagnon (Yvette Arteau), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 novembre à 10 heures. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 chemin Ste-Foy à 9h45 pour l'église St-Jean Baptiste et de là au cimetière Belmont. Pour renseignements: 529-3371.

GAGNE (Laurent) — À l'Hôtel Dieu de Lévis le 12 novembre à l'âge de 49 ans est décédé M. Laurent Gagné, époux de dame Lilette Moore de St-Anselme, comté Dorchester. Les funérailles auront lieu samedi le 15, à 14h30. Départ du salon funéraire.

Yvon Breton 63, rue Ste-Anne St-Anselme. À 14h15 pour l'église de St-Anselme et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants, Bruno, Mario, Nicole, sa mère Mme Herménégide Gagné, ses frères et sœurs, Huguette (Mme Laval Carrier), Raymond, Alphonse (Mme Jeannine Pénin), Mme Claire

(Réal Bellavance), ses beaux-parents M. et Mme Joseph Moore, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Yvon Moore (Gaétane Roy), M. et Mme Michel Moore (Pauline Audet), M. et Mme Robert Dutil (Pauline Moore), M. et Mme Gaston Moore (Diane Boutin), M. et Mme Guy Patoin (Ginette Moore).

GENDRON (Paul-Emile) — À St-Jérôme, le 12 novembre 1980, à l'âge de 66 ans est décédé M. Paul-Emile Gendron, époux de feu Roland Caron, domicilié au Domaine Laurentien, à Lesage. Il laisse dans le deuil ses enfants, Viateur (Claudette Champagne), Marcel (Monique Ouellette), Mme Patricia Cloutier (Charlotte), Gaetan (Micheline Bédard), les petits-enfants de la famille Gendron Mme Normand Beaudreau (Diane), Chantale, Jean-Guy, Isabelle, Yves, Maryse, François, Dominique et Guillaume Gendron, les petits-enfants de la famille Cloutier Michel, Bruno et Nadia Cloutier. Les funérailles auront lieu samedi le 15 à 10 heures. Départ de la maison funéraire.

Trudel Inc. 400, rue Labelle St-Jérôme. À 9h30 pour l'église St-François-Xavier de Lesage et de là au cimetière St-Jérôme. Le salon sera ouvert de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures. Il sera exposé jusqu'à compter de 19 heures.

GENEST (Jean-Paul) — À St-Emile, le 10 novembre 1980, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Jean-Paul Genest, époux de dame Normande Giguère. Il demeurait 97 boulevard Lapierre, St-Emile. Les funérailles auront lieu vendredi, 14 novembre, à 10h. Départ du salon funéraire Falardeau Inc. 30 St-Joseph Loretteville.

À 9h30, pour l'église de St-Emile, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Claude et Marie, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Robert Cloutier (Julienne), M. Achille Genest, Mme Louise Genest (Fernand Page), M. et Mme René Hardy (Jeannine), M. et Mme Gérard Stegner (Marie-Paule), M. et Mme Edmond Giguère (Anne-Marie Hébert), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

GIROUX (Albert) — À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 11 novembre 1980, à l'âge de 90 ans et 4 mois, est décédé M. Albert Giroux, ex-entrepreneur général, époux de feu dame Cécile Goulet. Il demeurait à St-Casimir, comté de Portneuf. Les funérailles auront lieu vendredi, 14 novembre, à 14h. Départ du funérarium Lacoursière Ltée 185 bd de la Montagne St-Casimir.

À 13h50, pour l'église St-Casimir, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses filles, son gendre, Mlle Françoise Giroux, Dr. et Mme Maurice Richard (Fernand), ses petits-enfants Louise (Mme Jean-Marc Poulin), Dr. Pierre Richard, Mlle Hélène Richard, ses sœurs Mlle Eugène La Haye (Madeleine), Mlle Albertine et Elisabeth Giroux, ses belles-sœurs Mme Henri Giroux, Mme Gilles Giroux, Mlle Alice Goulet, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines.

GUAY (Joseph-Antoine) — À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 11 novembre 1980, à l'âge de 83 ans et 5 mois, est décédé M. Joseph-Antoine Guay, époux de dame Antoinette Demers. Il demeurait au 71, St-Antoine, Lévis. Les funérailles auront lieu vendredi, le 14 novembre 1980, à 15h. Départ du funérarium.

Claude Marceau Ltée 6, rue Percout Lévis. À 14h45 pour l'église du Christ-Roi et de là au cimetière Mont-Marie, à Lévis. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Adrien Guay (Emilie St-Pierre), Mme Paul Després (Jeannine), M. et Mme Fernand Grégoire (Cécile), M. et Mme Marcel Kent Guay (Réjeanne Hamelin), M. et Mme Léandre Guay (Raymonde Fortin), M. et Mme Roger Dubé (Françoise), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mlle Anne-Marie Guay, M. et Mme Pierre Guay, Mme Henri Guay, Mme François Guay, M. et Mme Romeo Guay, M. Philippe Guay, Mme Henri Turgeon, Mme Noël Guay, M. Joseph Demers, M. et Mme Albert Demers, ainsi

que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Pour informations 839-8823.

LAPERRIÈRE (Jean)

À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 11 novembre 1980, à l'âge de 28 ans, est décédé M. Jean Laperrrière, époux de dame Hélène Ross. Il demeurait au 125, boulevard Arthur-Buies ouest, Rimouski. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715, rue St-Vallier est Québec.

Un service sera chanté vendredi, 14 novembre 1980, à 15h, en l'église de St-Philippe de Trois-Rivières, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses parents: M. et Mme Gabriel Laperrrière (Pauline Fortin); ses frères: René et Denis; sa sœur: Louise; ses beaux-parents: M. et Mme Donat Ross (Rita Poirier); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Robert Préseault (Andrée), M. et Mme Michel Lapointe (Francine); sa nièce: Valérie; ses grands-parents: M. et Mme Charles-Edouard Lamothe; ses oncles et tantes: M. et Mme Marcel Laperrrière, M. et Mme Pierre Roy, M. et Mme Georges Laperrrière, ainsi que plusieurs cousins, cousines et de nombreux amis. Que toute offrande de fleurs se traduise par un don à la Société canadienne du cancer, 575, boulevard St-Cyrille ouest, Québec. Pour renseignements: 529-3371.

MERCIER (Alcide) — Au Pavillon de l'Ordre de St-Anselme, le 11 novembre 1980, à l'âge de 88 ans et 6 mois, est décédé M. Alcide Mercier, époux de dame Diana Vallières. Il demeurait au Pavillon de l'Ordre de St-Anselme, 6, rue de la Paix, St-Henri de Lévis. Les funérailles auront lieu, samedi, le 15 novembre à 11 heures. Départ des salons funéraires Gonzague Valois & Fils Enr. 111 rue Belleau St-Henri.

À 10h45 pour l'église St-Henri, inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Réal Mercier (Noël LaLiberté), M. et Mme Ulric Mercier (Gemma Pouliot), M. et Mme Robert LaLiberté (Rosella), Mme Paul-Eugène Mercier (Estelle Dion), M. et Mme Alyre Bouchard (Armande), M. et Mme Roger Mercier (Gemma Drouin), M. et Mme Rodrigue Mercier (Gisèle Fradette), M. et Mme Julien Mercier (Clairette Richard), M. et Mme Benoît Mercier (Hélène Deslisle), M. et Mme Jean Labonté (Denise), ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Mercier, M. et Mme Auguste Pelletier, M. et Mme Joseph Royer ainsi que ses 34 petits-enfants, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

PERRON (Simone Garneau)

À Québec, le 12 novembre 1980, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Simone Garneau, épouse de feu Alfred Perron. Elle demeurait au 1936, rue Notre-Dame, Notre-Dame-des-Laurentides. Les funérailles auront lieu samedi le 15 novembre à 14h30. Départ du funérarium.

SAVARD (Emilia Denis)

À Québec, le 12 novembre 1980, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Emilia Denis, épouse de feu M. Paul-Armand Savard. Elle demeurait sur la rue Maufils, Québec. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 novembre, à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1740 Hardy (angle Canadienne) à 9h40 pour l'église de St-Pie X et de là au cimetière Jardin Du Repos Inc. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles, Mlle Noëla Savard, M. et Mme Marcel Bertrand (Madeleine), M. et Mme Jean-Marie Bédard (Denise), M. et Mme Benoît Savard (Nicole Giguère), M. et Mme Gaston Dompierre (Lise), M. et Mme Jean-Pierre Savard (Diane Valois), M. et Mme Serge Savard (Nicole Lebel), ses frères, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Georges Denis (Alice), M. et Mme Charles Denis (Pauline Bureau), Mlle Suzanne Savard, M. et Mme Emilie Morency (Adrienne Savard), ainsi que ses petits-enfants, Denis, Céline, Johanne, France, Josée, Annie, Caroline, Karine, Julie, Martin, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures. L'avant-midi des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 8h30.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

COTE (René) — Mme Dolores Plourde Côté et les membres de sa famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathies lors du décès de M. René Côté d'Orsainville, autrefois de Jonquière, soir par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites au salon mortuaire, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

dans le deuil ses enfants, gendres, belles-filles, M. et Mme Jacqueline Perron (Nicole Pageau), M. et Mme René Perron (Denise Laplante), M. et Mme Fernand Perron (Céline Jacques), M. et Mme Robert Roy (Diane), M. et Mme André Perron (Céline Rochette), M. et Mme Jean-Pierre Perron (Céline Beaudry), M. Denis Perron, ses petits-enfants, Nancy, Richard, Chantal, Steeve, Philippe, Geneviève et Katia ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, et belles-sœurs. Pour renseignements 529-3371.

PICARD (Blanche Thérèse) — À l'hôpital d'Armagh, le 12 novembre 1980, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Blanche Thérèse, épouse de M. Léopold Picard. Elle demeurait à St-Raphaël. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 novembre 1980, à 14h30. Départ du salon funéraire.

Roy & Rouleau Inc. St-Raphaël. À 14h15 pour l'église de St-Raphaël et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, ainsi que plusieurs petits-enfants. La direction des funérailles a été confiée à Roy & Rouleau Inc. Armagh Bellechasse.

SAVARD (Emilia Denis)

À Québec, le 12 novembre 1980, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Emilia Denis, épouse de feu M. Paul-Armand Savard. Elle demeurait sur la rue Maufils, Québec. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 novembre, à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1740 Hardy (angle Canadienne) à 9h40 pour l'église de St-Pie X et de là au cimetière Jardin Du Repos Inc. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles, Mlle Noëla Savard, M. et Mme Marcel Bertrand (Madeleine), M. et Mme Jean-Marie Bédard (Denise), M. et Mme Benoît Savard (Nicole Giguère), M. et Mme Gaston Dompierre (Lise), M. et Mme Jean-Pierre Savard (Diane Valois), M. et Mme Serge Savard (Nicole Lebel), ses frères, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Georges Denis (Alice), M. et Mme Charles Denis (Pauline Bureau), Mlle Suzanne Savard, M. et Mme Emilie Morency (Adrienne Savard), ainsi que ses petits-enfants, Denis, Céline, Johanne, France, Josée, Annie, Caroline, Karine, Julie, Martin, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures. L'avant-midi des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 8h30.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

COTE (René) — Mme Dolores Plourde Côté et les membres de sa famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathies lors du décès de M. René Côté d'Orsainville, autrefois de Jonquière, soir par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites au salon mortuaire, assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

GAGNON (Henri)

Samedi le 15 novembre 1980, à 14h, en l'église Sacré-Coeur-de-Jésus, sera célébré le service anniversaire de Henri Ga-

gnon, époux de Fernande Poirier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KELLY (André) — Dimanche, le 16 novembre 1980, à 11h30, en l'église St-Pie-X de Trois-Rivières, boul. des Récollets, sera chanté le service anniversaire de André Kelly. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABREQUE (Edouard et Lina) — Samedi, le 15 novembre 1980 à 14h30, en l'église St-Feréol-les-Neiges, sera célébré le service anniversaire pour M. Edouard Labreque et sa fille Lina. Nous invitons parents et amis à venir assister à cette cérémonie. Un merci sincère à tous ceux qui s'uniront à la famille.

MARCOTTE (Cécile) — Vendredi, le 14 novembre 1980, à 19h30, en l'église St-Sauveur sera chanté le service anniversaire de Mlle Cécile Marcotte. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Sincères remerciements à ceux qui s'uniront à la famille.

VILLENEUVE (Gisèle) — Samedi, le 15 novembre 1980, à 16 heures, en l'église de St-Malo sera chanté le service anniversaire de Mlle Gisèle Villeneuve. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Sincères remerciements à ceux qui s'uniront à la famille.

ZACCARDI (Joseph) — Samedi le 15 novembre 1980 à 10 heures en l'église Saints-Martyrs Canadiens sera chanté le service anniversaire de M. Joseph Zaccardi. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES

GRAND remerciement au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, A.G.

REMERCIEMENT à St-Vincent de Paul pour faveur obtenue avec promesse de faire publier M.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit, Marie-Reine des Cœurs pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, A.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, L-P.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, M.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, F.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, N.L.L.

REMERCIEMENTS à St-Jude pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, J.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit, pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, J.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, L.L.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour 2 faveurs obtenues avec promesse de faire publier, B.R.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, L.T.

REMERCIEMENTS au St-Esprit, pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, S.E.C.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, T.S.

REMERCIEMENTS à Jean XXIII pour faveurs obtenues avec promesse de faire publier, M.A.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier, M.L.

ST-ESPRIT, Toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et que dans tous les instants de ma vie, Tu es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi, à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle, je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite). Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle

pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande. (Signer les initiales seulement de la personne exaucée). G.C.

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. R.G.

870 FLEURISTES

Orchidée Fleuriste 1068, av. Cartier, 529-0739.

Respectueusement avec...

Salon Fleuri Depuis 48 ans à votre service

524-5218 135 St-Joseph Est

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

THERIAULT & FILS 710, 1ÈRE Avenue, Québec, 504-1561.

799 DÉCÈS ET AVIS DIVERS

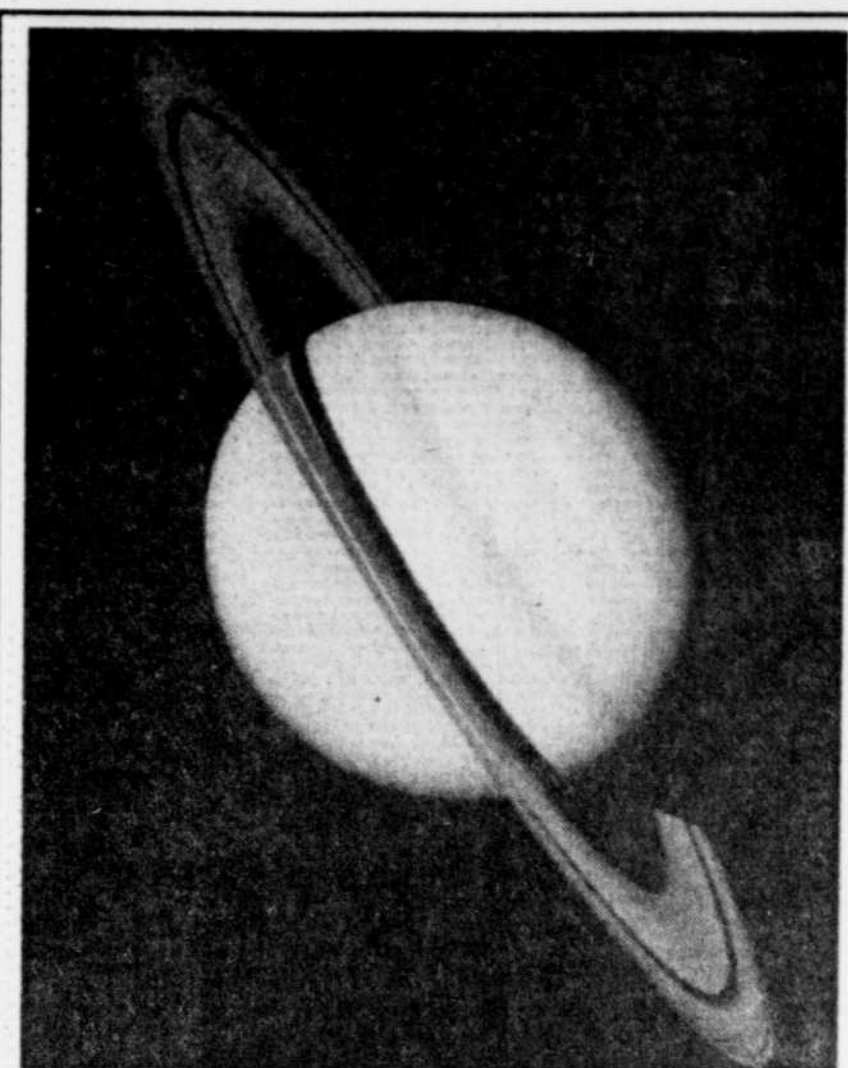
Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

Un retour des 'Brigades rouges'

MILAN (AFP) — Le meurtre du directeur du personnel de la société "Ercol Marelli" a marqué hier pour l'Italie, secouée par le scandale des pétroles et des services secrets, la "réentrée" des "Brigades rouges" après six mois de silence.

L'assassinat de M. Renato Briano, qui est le neuvième de l'année commémor



Saturne étonne encore

A chaque jour qui passe et que Voyager I envoie à la terre des images de Saturne et de ses satellites, les savants découvrent de nouveaux mystères.

page A-2

Hôpitaux du Québec

\$50 millions de déficit en vue

par Roger BELLEFEUILLE

Un déficit anticipé de quelque \$50 millions guette les hôpitaux généraux de soins aigus pour l'année en cours, alors que ce déficit net n'était que de \$15.3 millions au cours de la dernière année.

C'est l'information obtenue de diverses sources, hier, par LE SOLEIL, dans le cadre du 17e congrès annuel de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) qui s'est ouvert hier pour se terminer demain.

Toutefois, au cours d'une rencontre avec la presse, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a tenu à atténuer ce sombre pronostic, avançant plutôt le chiffre de \$35 à \$40 millions.

À la même occasion, le titulaire des Affaires sociales a tenu à apporter quelques réserves quant à ces chiffres, soulignant qu'au seul chapitre des radiographies une hausse de 5 pour 100 a dû être accordée, compte tenu de l'augmentation pour les sels d'argent contenus dans le matériel photographique.

M. Lazure a, d'autre part, réitéré

sa conviction que les effectifs des hôpitaux du Québec sont encore trop élevés comparés à ceux d'autres provinces, notamment en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta où

ces effectifs sont inférieurs de 20 à 25 pour 100 à ceux du Québec.

Dans un autre ordre d'idées, le titulaire des Affaires sociales a tenu à démentir les propos tenus au SO-

LEIL le 7 novembre dernier par le président de l'Association du conseil des médecins et dentistes du Québec, le Dr Jacques Létourneau, de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Celui-ci laissait clairement en-

(Suite à la page A2, 3e col.)

Autre texte en page B-10



Enfin une!

Le Nordique, André Boucher, en remportant leur premier gain en plus d'un mois. Marc Tardif fut l'un des artisans de ce triomphe de 5-1. Le grand numéro 8 des Fleurdelisés a fait passer des mauvais moments au défenseur David Babych et au gardien de but Markus Mattsson.

sports, page C-1

Avocats en grève illimitée

par Marcel COLLARD

Les avocats criminalistes de la pratique privée ont déclenché la grève aujourd'hui dans toutes les cours des sessions de la paix des districts judiciaires du Québec et ce, pour une durée illimitée.

Le comité de trois avocats chargé du déclenchement à l'échelle provinciale de cette offensive a donné la consigne de grève au cours des dernières heures pour protester contre le refus du ministère de la Justice d'accorder la dernière demande en suspens avant le renouvellement des honoraires de l'aide juridique.

Selon Me Pierre Garon, président de l'Association des criminalistes de la région de Québec, qui a communiqué la nouvelle au SOLEIL, tard hier soir, toutes les cours des sessions de la paix seront paralysées pour une durée indéterminée. Un avocat assistera les prévenus en détention pour procéder aux enquêtes pour la remise en liberté et un autre a reçu comme mandat de voir à la surveillance du déroulement de la grève à l'intérieur de chaque palais de justice.

Rappelons que le litige repose strictement sur la rémunération du travail de préparation d'un procès qui, finalement, n'aura pas lieu, en raison de l'intervention d'un aveu de culpabilité avant l'instruction de ce procès.

Opposition du Québec au plan Trudeau

L'unanimité ne pourra se faire

par J.-Jacques SAMSON

Les possibilités de faire l'unanimité à l'Assemblée nationale sur une motion d'opposition au rapatriement de la constitution par le gouvernement fédéral, sans l'accord des provinces, sont déjà à peu près nulles.

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a donné hier matin la réplique au premier mi-

nistre, M. René Lévesque, qui présentait sa motion, en soumettant un important amendement qui contenait une profession de foi dans le fédéralisme canadien à laquelle il tient encore à astreindre les députés du Parti québécois.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a bien tenté de répliquer en fin d'après-midi par un sous-amendement, approuvé par le caucus des députés de son parti, qui sauvegardait les engagements de ses collègues envers les articles un et deux du programme du Parti québécois

sur la souveraineté-association, mais M. Ryan a clairement indiqué que toute tentative du parti ministériel en ce sens serait inutile.

Les deux clans sont donc plus

(Suite à la page A2, 1re col.)

éditorial en page A-6
autres textes en pages B-1 et B-2

jeudi

L'EST DU QUÉBEC

Baie-Comeau: Québec s'occupera du quai

page A-4

Une infirmière de \$3 millions

Nicole Lapointe, une simple infirmière de chevet, livre depuis deux ans avec succès une lutte sans merci à son ordre. Déjà, elle a réussi à le soulager d'un montant de plus de \$3,000,000 au profit de ses consœurs.

page A-3

Défense vorace

ROCHESTER, Etat de New York (UPI) — Un jeune homme de 26 ans, Louis Davis Jr., qui était accusé de contrefaçon de billets de banque, a réussi à se faire acquitter au cours de son procès, apparemment en avalant la preuve — des billets contrefaits — qui avait été oubliée sur une table pendant 30 secondes par les policiers. Quand ces derniers lui demandèrent ce qu'il machait, il leur offrit des "Life Savers". Ils tentèrent d'ouvrir sa bouche par la force et de l'empêcher d'avaler quoi que ce fut. C'était trop tard. Personne ne l'ayant vu faire, il fut acquitté... faute de preuve.

sommaire

Annonces classées	D-5 à D-16
Arts et spectacles	C-9 à C-11
Bandes dessinées	A-4
Bridge	D-15
Carrières et professions	B-10
Décès	D-17
Economie-finances	B-4 à B-8
Editorial	A-6
Feuilleton	D-6
Horoscope	D-16
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-13
Où aller à Québec	C-11
Page documentaire	A-7
Patron	D-14
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-8
Télévision	D-17 et C-9

météo

Ensoleillé avec passages nuageux à Québec et ciel variable dans l'Est, aujourd'hui, maximum de 0 à 3. Demain, nuageux.

détails, page D-5

par Pierre-Paul NOREAU

Le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec demande une enquête officielle pour faire toute la lumière sur l'affaire des placements dans le Prêt hypothécaire, alléguant que les déclarations publiques du maire Jean-Marie Beaulieu laissent planer doutes et soupçons quant à l'intégrité de ses membres.

Cette requête a été adressée au ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, dans une lettre qui a été déposée lors de l'assemblée du conseil de la CUQ hier soir.

Les propos du maire Beaulieu de Loretteville sont qualifiés dans cette lettre d'absolument mal fondés. Ils ont été tenus d'une manière indue et irréfléchie peut-on également y lire. L'intégrité et la bonne foi des membres du comité exécutif et de tous les membres du conseil étant remises en cause, une telle demande a été formulée.

Télé-Capitale: accord sur le fond du litige

par Claude VAILLANCOURT

Il faut le dire: le conflit de travail à Télé 4 est à toutes fins utiles terminé.

Hier, à l'occasion de leur septième rencontre de négociations depuis le déclenchement de la grève le 3 octobre, les représentants du Syndicat des employés de Télé-Capitale et ceux de la direction de CFM et de CKMI sont convenus d'un accord sur les deux points majeurs qui restaient en discussion: le salaire des jour-

nalistes et la date d'avancement d'échelon.

Ce qu'il nous reste maintenant à discuter, d'expliquer au SOLEIL le président du syndicat, M. Jean Trudel, c'est le protocole de retour au travail, c'est la date de la fin de la convention collective de travail, c'est la concordance de tous les textes en fonction de cette date. C'est la vérification des taux de salaire et des montants de rétroactivité.

Le comité exécutif explique dans la lettre à M. Léonard avoir investi les \$4 millions de placements dans Le Prêt hypothécaire en toute bonne foi et sous la surveillance des élus, dont M. Beaulieu lui-même.

Les sept signataires demandent une enquête qui scrutera leur travail de même que celui de tous les organismes impliqués dans la surveillance des institutions municipales, dont notamment le ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec. Compte tenu de ces requêtes, le ministère devra lui-même dé-

terminer de quelle manière l'enquête devra être conduite.

Le maire de Loretteville a tout d'abord tenu à remercier le comité

exécutif d'avoir accédé à sa demande pour qu'une enquête publique ait lieu. Il a de plus spécifié que les en-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Placements dans Le Prêt hypothécaire

La CUQ veut une enquête

Le PEPS révèle des retombées des Jeux de 76

par Alain BOUCHARD

Si le PEPS n'a jamais eu son héritage, il ne sera pas resté sans avantage des aventures olympiques de 1976.

Environ \$200,000 ont été dépensés par la RIO (Régie des installations olympiques) à l'université Laval, pour lui permettre d'accueillir une partie du tournoi de handball olympique des Jeux de Montréal. Nouveau revêtement du stade couvert, ensembles de gradins amovibles, etc., voilà toutes les données déjà connues.

Voilà maintenant ce que Jean Lemieux, directeur du SIES (Service des installations et équipements sportifs) a révélé, hier soir, lors des premières audiences publiques de cet organisme, tenues conjointement avec le SAS (Service des activités sportives):

• Le terrain de soccer attenant à la piste d'athlétisme origine du projet avorté d'un hélicoptère. "Pour recevoir certains dignitaires et pour servir en cas

d'urgence, nous avions dit, à l'époque", d'expliquer Lemieux.

• Deuxièmement, le stade couvert a été doté d'un imposant réseau de filage électrique permettant de le garder très bien éclairé, en cas de panne, ce qui peut faire du PEPS un refuge de secours inestimable, en situation d'urgence.

• En fait, d'indiquer Jean Lemieux, il ne s'agit que de brancher ce filage sur une génératrice qu'on pourrait poster à l'extérieur, ce qui permettrait alors d'accueillir quelque 700 à 800 personnes. Et une légère expansion de ce réseau pourrait même tenir tout le PEPS en état de fonctionnement normal, ce qui, en cas de panne d'électricité majeure ou de tout autre cataclysme, assurerait la région de Québec d'un important centre d'hébergement d'urgence. D'autant plus que le pavillon Comtois abrite déjà un hôpital de campagne.

Comme disait Lemieux, le juge Malouf est loin d'avoir tout vu sur ces fameuses retombées olympiques!

CONCOURS
«Je m'abonne au
SOLEIL»

À gagner
\$23,000
en prix

4 GRANDS PRIX:

• Un voyage de 10 jours pour deux (2) au Club Med de ITA-PARICA au BRÉSIL

• Une PLAQUETTE D'OR de 5 oz d'une valeur de plus de \$4,000

• Ademco Location offre deux (2) voitures de marque Buick Régat, prêtées pour une période de 24 mois

LE SOLEIL
647-3333

L'unanimité...

(Suite de la première page)

que jamais à couteaux tirés et pour l'instant irréconciliables.

"Le gouvernement veut acheter une marchandise extrêmement rare sur le marché politique, l'unanimité, a expliqué M. Ryan en conférence de presse. Pour cela, il faut qu'il paie le prix et il faut qu'il paie le prix de la vérité."

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a pour sa part indiqué au SOLEIL, après avoir présenté son sous-amendement à la résolution de M. Ryan, que le caucus péquiste n'irait pas plus loin que ça. "On le paie le prix de l'unanimité, a jeté le ministre. Mais on ne fera pas de maquignonnage et nous ne renierons pas notre option!"

A genoux mais non à plat-ventre

Libéraux et péquistes sont en désaccord sur le libellé d'un des quatre paragraphes de la motion telle qu'amendée.

Le texte libéral dit: "Fidèle à la volonté de la majorité des citoyens du Québec qui a exprimé son attachement au fédéralisme canadien en rejetant l'option de la souveraineté-association lors du référendum du 20 mai 1980 et consciente des avantages du fédéralisme canadien et de la nécessité de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui, l'Assemblée nationale réaffirme que le renouvellement de la constitution canadienne doit être réalisé au Canada en conformité avec les principes du fédéralisme et en conséquence par la voie de négociations entre les deux ordres de gouvernement et avec le consentement conjugué du Parlement fédéral et des législatures des provinces."

Le ministre Claude Morin voulait d'abord remplacer les deux premiers mots "fidèle à" par les mots "respectueuse de", soit ceux utilisés dans les textes internes du Parti québécois. Mais il a surtout tenté d'écarter l'interprétation donnée au résultat du référendum par M. Ryan qui serait une manifestation de l'attachement au fédéralisme canadien et la reconnaissance par l'Assemblée

nationale des avantages du fédéralisme.

La version de M. Morin, dont le chef libéral a déjà annoncé qu'il ne se contenterait pas, dit: "Respectueuse de la volonté de la majorité des citoyens du Québec qui a voté, lors du référendum du 20 mai 1980, pour le maintien du fédéralisme canadien, et consciente de la nécessité de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui, l'Assemblée nationale affirme que le renouvellement de la constitution canadienne doit être réalisé au Canada en conformité avec les principes du fédéralisme et en conséquence par la voie de négociations entre les deux ordres de gouvernement et avec le consentement conjugué du Parlement fédéral et des législatures des provinces."

M. Morin a fait valoir que le gouvernement accepterait un rappel de l'épisode douloureux du référendum dans le texte final puisqu'il s'agissait d'un fait brut mais il a expliqué qu'il ne pourrait souscrire à l'interprétation unique et exclusive que l'opposition retenait du résultat. "L'amendement dit aussi que cet attachement au fédéralisme s'est manifesté par un rejet de l'option de la souveraineté-association. C'est là certainement le cas pour plusieurs citoyens, selon M. Morin, mais il en existe bien d'autres qui ont voté non, moins pour rejeter la souveraineté-association que parce qu'un non signifiait un oui à un changement en profondeur."

Pour ce qui est des "avantages du fédéralisme", que M. Ryan veut faire reconnaître aux députés péquistes s'ils tiennent autant à l'unanimité des partis autour d'une motion d'opposition qui sera adressée à Ottawa et Londres, M. Morin a répliqué que "pas plus le fédéralisme, que tout autre régime politique, ne comporte d'absolus en ce qui a trait aux avantages ou aux désavantages, d'ailleurs".

Plier ou casser

Le chef libéral, M. Claude Ryan, a indiqué dès le début des travaux de

l'Assemblée, hier matin, que le Parti québécois devait s'attendre à faire acte d'humilité. En fin de journée, après avoir écarté définitivement "le genre de dilution" que proposait le gouvernement, M. Ryan a tracé publiquement la ligne de démarcation du non-négociable dans le libellé de la motion qu'il présente.

"La fidélité active au verdict rendu par le peuple du Québec doit être maintenue dans l'amendement que nous avons proposé, sinon nous ne pourrions l'accepter."

"Deuxièmement, l'évocation de la double dimension de l'événement référendaire doit être conservée également, parce qu'autrement, on risque de verser encore une fois dans la déformation et la distorsion historiques..."

Troisièmement, il faut une évocation positive des avantages du fédéralisme canadien, sans quoi cet amendement que nous avons proposé, perd une grande partie de son sens, et les deux objectifs que nous poursuivons, c'est-à-dire situer clairement la motion dans son contexte historique et politique précis et éviter d'engendrer de la confusion dans l'esprit de nos concitoyens, ne pourront pas se réaliser de manière satisfaisante."

M. Ryan est lui-même l'auteur du texte définitif de la motion qu'il a déposée et tous les autres amendements qui pourront être présentés dans les prochains jours et qui ne répondront pas à ces critères, jugés inacceptables hier par le Parti québécois, seront rejetés par M. Ryan.

Acquéreur pour le "Times"

LONDRES (Reuter) — Une propriétaire de journaux de Hong Kong, Mlle Sally Aw Sian, négocierait l'achat du Times de Londres, mais la compagnie canadienne Thomson, l'actuel propriétaire, se refuse à tout commentaire au sujet des informations parues hier à ce sujet.

Mlle Aw possède le groupe de presse Sing Tao, propriétaire de cinq quotidiens et de trois magazines à Hong Kong, et d'autres journaux de langue chinoise à New York, San Francisco et aux îles Fidji.

Le mois dernier, la société Thomson a annoncé que le "Times", le "Sunday Times" et trois suppléments hebdomadaires étaient à vendre. Si aucun acheteur n'était trouvé, les publications fermentaient le 14 mars prochain.

\$50 millions.

(Suite de la première page)

tendre à la veille des assises annuelles de cet organisme que l'euthanasie n'était pas loin de faire son incursion dans les hôpitaux du Québec pour des raisons d'ordre financier et administratif.

Le ministre Lazure s'est dit profondément "choqué" d'une telle déclaration estimant que ce n'est pas dans cette voie qu'il faut rechercher des éléments de solution aux problèmes des malades ayant besoin de soins prolongés et des personnes âgées.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mercredi)
8-6-5
LOTO-SELECT
8-4-4-4

Saturne étonne jour après jour

par Claude TESSIER

Non plus un mais probablement des centaines d'anneaux autour de Saturne, un immense cratère dominé au centre par une haute aiguille sur un des 15 satellites de la planète; une atmosphère plus dense que prévu sur le satellite Titan; des températures moyennes de moins 200 degrés C dans l'environnement de Saturne; des vents solaires créant une onde de choc faisant 26 fois le rayon de cette planète géante, 800 fois plus grosse que la Terre; telles sont quelques-unes des révélations de la sonde spatiale américaine Voyager I.

Voyager I explore aujourd'hui les abords de Saturne pour la dernière fois après quatre jours de cueillettes intenses d'images et d'informations. Les responsables de la NASA ont indiqué que la sonde fonctionne si bien qu'il se pourrait que dans cinq ans, elle fonctionne encore. Voyager I serait alors en mesure de fournir des renseignements sur la limite de notre monde, de notre système solaire.

La planète Saturne est dix fois plus éloignée du Soleil que l'est notre Terre. Ce qui veut dire qu'elle reçoit 100 fois moins de soleil. D'où des températures relevées aux abords de Saturne de moins 200 degrés Celsius. Le froid absolu se situe à moins 273 degrés.

Titan vient de terminer une période hivernale de 20 années. La température au sol a été estimée à moins 170 degrés C (100 degrés environ au-dessus du zéro absolu), soit environ 15 degrés de plus que la température normale d'un objet à cette distance du Soleil. Il s'agit d'une température à peu près équivalente à celle du Pôle Nord de la Terre en hiver.

La sonde Voyager I est passée près de Titan à 20 km du point de passage prévu après un voyage de plus d'un milliard et demi de kilomètres dans l'espace à 72 000 km à l'heure.

Dans la soirée d'hier, Voyager I devait passer sous les anneaux de Saturne et s'approcher à environ 120 000 km de la planète.

Détails sur Titan

Le modèle qu'on s'était fait de l'atmosphère de Titan n'est pas exact. La sonde Voyager I révèle que son atmosphère est plus dense que prévu. Titan est un satellite qui fait près de la grosseur de la Terre. On a obtenu des détails surprenants sur les nuages oranges qui entourent cette lune mais les scientifiques n'en sont qu'aux premières analyses. Parce que Titan contient du méthane, on va tenter de savoir s'il pourrait y avoir des molécules organiques, des témoins de la présence d'une forme de vie. Titan aurait un pôle de glace assez important.

Les anneaux

Les scientifiques de la NASA ont beaucoup de mal de tête au sujet des anneaux de Saturne. Une sonde antérieure avait identifié plusieurs anneaux nommés E, F, A, B, C et D.

Ce texte a été rédigé avec la collaboration spéciale de Jean-Marc Carpentier*, en place à Los Angeles

D'une centaine il y a quelques mois, leur nombre pourrait passer à plusieurs centaines, selon les données de Voyager I. Il faudra changer d'alphabet pour les nommer.

Par exemple, entre deux anneaux Cassini, on a trouvé une vingtaine d'autres anneaux. Certains de ces rubans que l'on croit faits de glace et de roches, dont la grosseur varie entre quelques centimètres et plusieurs mètres, ne sont pas réguliers. Il y a des discontinuités étonnantes, troublantes pour l'esprit des chercheurs. Les prochaines heures pourraient fournir quelques explications.

L'équipe du Jet Propulsion Laboratory concentre ses efforts sur le stockage d'informations et non leur traitement car Voyager I ne passe que quelques heures près de Saturne alors qu'il a été pendant près de quatre jours chez Jupiter.

Il y en a 15! On parle de la possibilité d'un 16e. Deux satellites de Saturne ont des positions quasi identiques. Ils n'ont pas de nuages. Leur formation de surface est continue.

L'un d'eux, Mimas, a un diamètre d'environ 585 milles. Il cachait quelque chose d'étonnant: un cratère immense qui couvre le quart du diamètre du satellite. C'est un peu comme si le cratère de Manicouagan

couvrait le quart du diamètre de la Terre. Il y a un piton au centre qui émerge au-delà des rebords du cratère.

On a reçu de bonnes photos de l'atmosphère de Saturne, une planète faite surtout d'hydrogène et d'hélium. On y trouve beaucoup de turbulence! À l'équateur, il y aurait des vents de 400 à 500 km à la seconde. Saturne a un rayon de 60 000 km et sa rotation, malgré sa grosseur, est plus vite que celle de la Terre. Saturne tourne sur elle-même en 10h et 14 minutes. Son noyau solide serait petit, ce qui laisse beaucoup de place pour les couches gazeuses. Les turbulences de Saturne rappellent celles de la planète Jupiter. De ces turbulences, les scientifiques vont développer une théorie pour connaître les échanges thermiques de l'intérieur de la planète.

Nous en sommes aux toutes premières interprétations des données de Saturne, une planète à plus d'un milliard de km de la Terre, ce qui la rendait difficile à étudier à partir des observatoires des astronomes.

Voyager I voyage à la vitesse de 80 000 km à l'heure. Ses signaux, provenant d'un émetteur de 20 watts seulement, mettent une heure et demie à parvenir au centre de contrôle de Pasadena, en Californie, via la station de poursuite de Madrid, en Espagne. Samedi, cinq heures de mesures ont été perdues à cause des conditions météo fort mauvaises sur Madrid.

M. Jean-Marc Carpentier est journaliste à Radio-Canada pour antenne 5.

Télé-Capitale:

(Suite de la première page)

Pour l'instant, M. Trudel ne peut prédire à quel moment les activités reviendront à la normale à la station de télévision. "On va y aller tranquillement et prudemment", de commenter le chef syndical.

Mardi dernier, dans une entrevue accordée au SOLEIL, M. Trudel déclarait que la rencontre prévue entre les deux parties, hier, revêtait

une importance capitale. "Ça règle ou ça casse", avait affirmé M. Trudel relativement aux deux points majeurs encore en litige.

"Nous avons une entente de principe sur la classification, les salaires et l'ensemble des clauses. Il nous reste à procéder aux vérifications essentielles", a échappé le président du syndicat.

La CUQ...

(Suite de la première page)

registrements de toutes ses rencontres avec les médias d'information seraient à la disposition des enquêteurs.

Par ailleurs, celui-ci a décidé de suspendre toutes ses questions quant aux placements réalisés dans Le Prêt

hypothécaire afin de plutôt adresser celles-ci aux responsables de l'enquête.

"Je tiens aussi à spécifier devant tous les membres de la CUQ qu'à titre d'homme public responsable, je n'ai besoin de personne pour dicter ni ma conduite ni la teneur de mes déclarations", a renchéri M. Beaulieu.

Finalement, ce dernier s'est montré surpris de retrouver les signatures de MM. Pierre Bernier et Michel Rivard au bas de la lettre, deux nouveaux arrivants au comité exécutif avec les récentes élections municipales. "Les maires de Charlebourg et Beauport se sont probablement fait embarquer dans cette affaire, sans être vraiment au courant de tous les développements du dossier", a-t-il conclu.

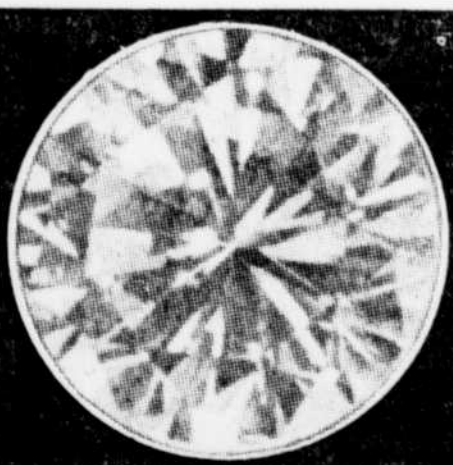
M. Pierre Bernier de Charlebourg a pour sa part expliqué avoir suivi l'évolution de cette affaire de près et avoir signé la requête en toute connaissance de cause. M. Bernier a même expliqué avoir eu à atténuer la portée de la lettre avant d'endosser celle-ci.

le mot du jour

Non comestibles

Il y a "amandes" (graines de l'amandier) et "amendes" (peines pécuniaires). La prononciation est la même, mais l'orthographe est différente. Il y a aussi une grande différence dans le goût. Essayez-les.

Pierre BELLEAU



Un diamant...

Pour marquer le début d'une vie heureuse à deux, le diamant est la plus belle expression d'amour et d'affection...

Un choix de 300 modèles à vous offrir.

Votre diamantaire se fera un plaisir de vous conseiller dans votre choix.

Bijouterie

Maurice Lemieux

Diamantaire diplômé de G.I.A.
Or 10, 14, 18 carats
bijoux exclusifs
7, rue St-Louis, Lévis
Tél.: 837-3601

LA BLOUSE TUNIQUE



en souple crêpe georgette

à porter sur un pantalon pour les petits soirs. Col montant, empiècement francé à l'épaule accentuant l'ampleur, pli plat devant, gris, tomate, rose, 6 à 14 \$40.

rayon sport contemporaine

la maison **SIMONS**

trois magasins, place du Hôtel de Ville, place Ste-Foy, ouvert tous les jours jusqu'à 21 heures

VALEUR EXCEPTIONNELLE 159.95



manteau velours côtelé

rég. \$235. **159.95**

le manteau à double détachable double fonction. Style "imper" l'automne, gage de chaleur l'hiver, par sa doublure matelassée en 80% duvet, 20% plumes, iséré de cuir, bavolet et profond pli creux au dos, marron, cassis, gris bleu, 6 à 14

rayon manteaux contemporaine

la maison **SIMONS**

trois magasins, place du Hôtel de Ville, place Ste-Foy, ouvert tous les jours jusqu'à 21 heures



Des commandes fermes portant sur 112 Boeing 757 ont été passées depuis mars 1979

Au coût de \$3 milliards Delta commande 60 appareils Boeing 757

PARIS (AFP) — L'une des principales compagnies aériennes américaines, Delta Airlines, a annoncé hier simultanément à Paris, Londres, Rome, Seattle et Atlanta la commande de 60 Boeing-757.

Ce contrat, d'une valeur d'un peu plus de trois milliards de dollars, représente "la plus importante transaction dans l'histoire de l'aéronautique commerciale", ont précisé M. David Garrett, pdg de Delta

Airlines et M. Tex Boulliou, pdg de Boeing commercial. Les livraisons s'échelonnent de fin 1984 à 1990.

Le Boeing-757, qui pourra recevoir de 180 à 190 passagers, sortira des usines en janvier 1982 et la première livraison aura lieu en janvier 1983.

La décision concernant le choix du constructeur du moteur sera prise au début de l'année prochaine entre les firmes Rolls Royce, General Elec-

tric et Pratt and Whitney, a indiqué M. Boulliou.

Cet appareil biréacteur à fuselage étroit et d'un rayon d'action de 3.200 kilomètres, remplacera progressivement les DC-9 et les 727 de Delta sur des liaisons telles que Memphis-Chicago ou Boston-Montréal, a déclaré M. Garrett. L'efficacité du 757 en siège-km au litre de carburant sera "supérieure à celle de tous les appareils actuellement existants ou proposés", a-t-il ajouté.

Deux millions d'arbres de Noël seront mis sur le marché cette année

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'arbre de Noël qui fait partie de nos traditions depuis plusieurs générations, n'a aucunement perdu de sa popularité, car cette année, on s'attend à ce qu'environ 2 millions d'arbres de Noël naturels et de culture soient mis sur le marché au Québec, dont la vente devrait rapporter quelque \$8 millions.

De cette production, 1,5 million d'arbres de culture proviendront des 250 producteurs membres de l'Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec, dont 95 pour 100 de ce marché sera exporté aux États-Unis et au Venezuela.

C'est ce qu'a affirmé, hier, au SOLEIL, M. Lewis Downey, de Lennoxville, secrétaire de l'Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec, dont la majorité de ces producteurs sont localisés en grande partie dans les Cantons de l'Est et la Beauce.

Il s'agit de sapins baumiers ou de pins sylvestres et ce sont dans les marchés de New York, Boston, Philadelphie, Cleveland, Chicago et la Floride, que la plupart de ces exportations seront faites entre le 22 novembre et le 5 décembre prochain, dont le principal moyen de transport sera le camion-remorque.

On a aussi appris de M. Downey "qu'il y a de la part des Américains, une forte demande pour les branches de sapins".

Le coût

Selon les renseignements obtenus, le coût payé aux pro-

ducteurs pour un bel arbre cultivé, que ce soit des sapins baumiers ou des pins sylvestres, varie entre \$6 et \$12, le tout dépendant de sa qualité et de la grosseur de l'arbre de Noël.

D'après M. Lewis Downey, "un bel arbre de Noël cultivé se vendra au détail entre \$20 et \$25 au Québec, alors que ce coût aux États-Unis sera d'au-delà de \$30 selon sa qualité et sa grosseur".

Si l'on calcule que les producteurs d'arbres de Noël du Québec mettront cette année sur le marché environ 2 millions d'arbres de Noël, ceci représente tout particulièrement pour les régions des Cantons de l'Est et de la Beauce, un apport économique important, si l'on calcule que certains de ces producteurs (10) ont une plantation de 50.000 à 100.000 arbres et pour d'autres (5) allant même jusqu'à 350.000 arbres de Noël cultivés.

Le produit

Même si la production d'un sapin de qualité exige autant de travail et de soin que pour un pomier, le succès grandissant que connaissent les producteurs qui offrent un produit de bonne qualité, incite les petits producteurs d'arbres de Noël du Québec à s'orienter vers cette culture spécialisée, dont les essences les plus recherchées sont le sapin baumier et le pin sylvestre qui conviennent le mieux aux sols et au climat québécois pour la culture de l'arbre de Noël.

Toutefois, M. Lewis Downey met en garde les producteurs à ne pas se lancer trop à l'aventure pour la production des sapins bau-

miers et les pins sylvestres, car selon lui, "on prévoit pour les prochaines années une surabondance de ces produits sur le marché américain".

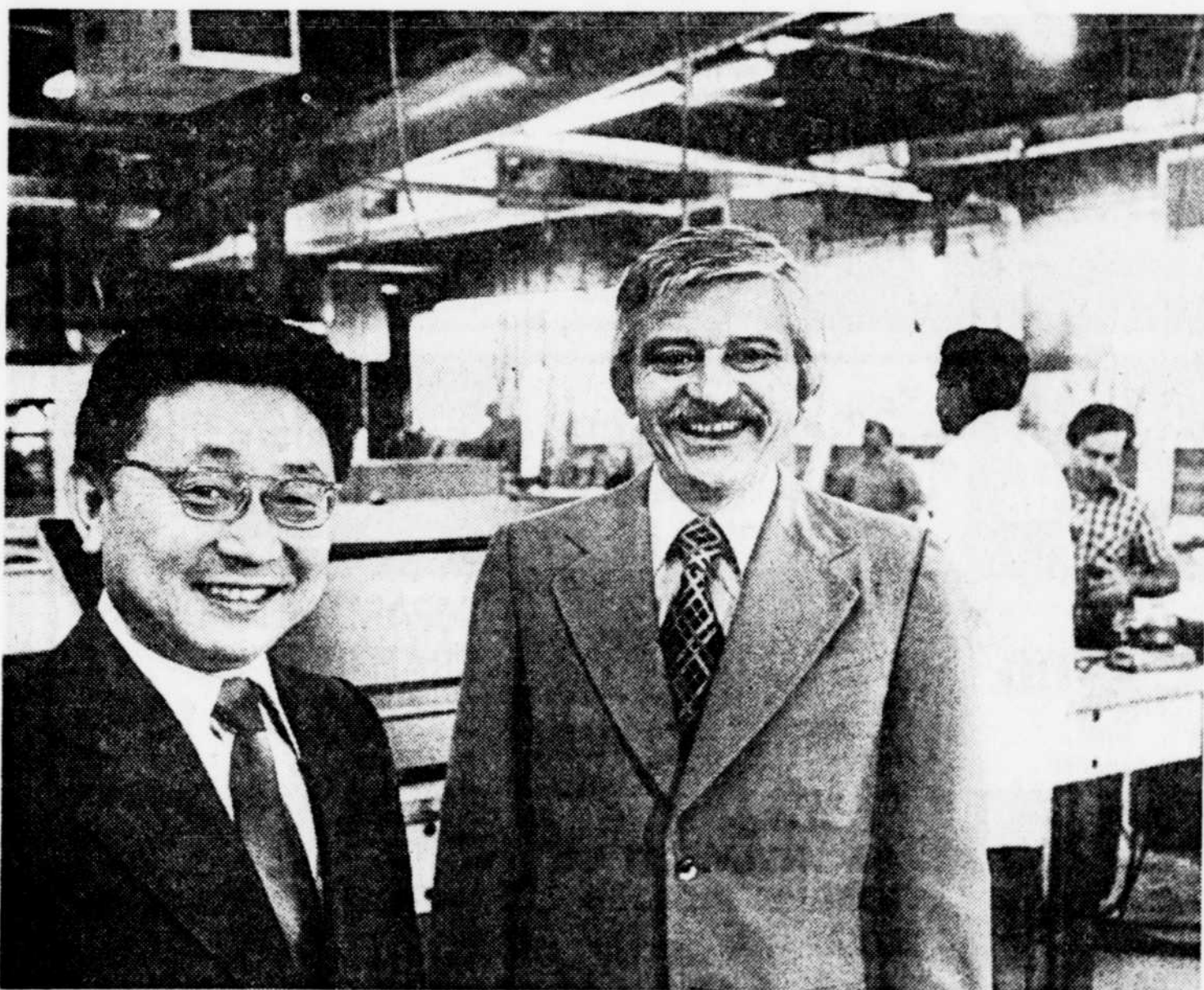
M. Downey a de plus fait savoir qu'au moment de la transplantation l'arbre mesure environ de 12 à 15 pouces de hauteur et cette transplantation se fait à raison de 1.200 pousses à l'acre afin de permettre à l'arbre de grandir et de s'épanouir sans interférence.

De plus, ce serait à partir de la dernière semaine d'octobre de chaque année que débute la coupe des arbres qui sont rendus à la hauteur désirée, soit de 6, 7 et 9 pieds suivant les commandes en main, ce qui démontre que la récolte ne se fait qu'à tous les 9 ou 10 ans.

Une fois coupés, les sapins sont transportés à l'aide de remorques construites à cette fin et tirées par un puissant tracteur, pour par la suite être dirigés dans une embailluse automatique qui enrobe le sapin dans un filet ve-xar afin de le protéger durant le transport, tout en permettant à l'arbre de prendre deux fois moins d'espace.

M. Lewis Downey a conclu ses remarques en affirmant que "la tradition de l'arbre de Noël provenant des plantations ou des forêts n'est pas près de céder sa place à l'arbre artificiel, puisqu'on trouve encore davantage sur le marché et que le scénario de la nuit de Noël ne serait pas le même sans la présence d'un arbre naturel à l'intérieur d'un foyer".

Exporter n'est pas que pour les grands



M. Gilbert Moncouc, président de Rénovation Monbart Inc., de Montréal (Québec), et M. Harold Ishii, président de Ishii Bros. Ltée, de Montréal (Québec), ont formé une entreprise conjointe appelée Ishii-Monbart Inc., en vue d'exporter leurs travaux de menuiserie dans le monde entier, avec l'aide d'une assurance de la SEE.

Il n'est pas nécessaire que votre entreprise exporte des fabriques de papier, des centrales électriques ou des plates-formes de forage sous-marin pour faire affaire avec la Société pour l'expansion des exportations.

L'an dernier, un exportateur sur sept ayant souscrit notre ASSURANCE GLOBALE A COURT TERME avait un volume d'exportation de moins de \$25.000, et trois sur sept, un volume d'exportation inférieur à \$100.000. Un de nos clients a même payé une prime totale d'environ \$10.

Qu'il s'agisse de l'ASSURANCE-CRÉDIT À L'EXPORTATION, DE PRÊTS À L'EXPORTATION À LONG TERME ou d'un de nos autres services financiers — vous avez tout intérêt à nous consulter.

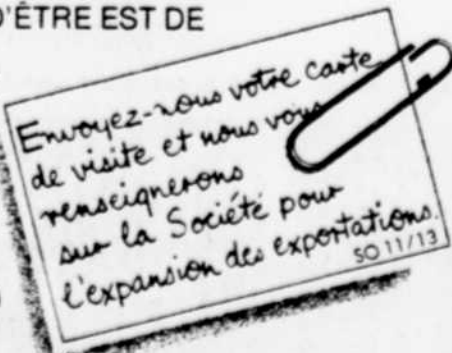
La SEE est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances, de garanties et de prêts aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation.

Société pour l'expansion des exportations

NOTRE RAISON D'ÊTRE EST DE VOUS AIDER À CONQUÉRIR LES MARCHÉS ÉTRANGERS

C.P. 655,
Ottawa, Canada
K1P 5T9
Tél: (613) 237-2570
Télex: 053-4136

Succursales à Toronto,
Montréal, Vancouver et Halifax.



Porc Québec met la dernière main à un programme de stabilisation

(PC) — Le gouvernement est à mettre la dernière main à un régime de stabilisation à l'intention des producteurs de porc de finition.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a spécifié hier au cours d'un échange avec l'opposition que ce nouveau régime devrait être proposé bientôt.

M. Garon a profité de l'occasion pour accuser le parti libéral de ne pas avoir de politique agricole et de tenir des propos contradictoires

lorsqu'il s'agit d'agriculture. Interrogé par le député libéral de Beauce-Sud, M. Hermann Mathieu, sur ce que le gouvernement entendait faire pour aider les producteurs en difficulté, M. Garon a d'abord noté qu'un crédit spécial, dont se sont prévalus 1.000 des 8.000 producteurs, a déjà été instauré.

Le ministre a fait remarquer que "contrairement à ce que préféraient les libéraux", il n'y a pas de crise dans le domaine

du porc car la chute des prix a été freinée au printemps dernier et que l'on assiste actuellement à une reprise sur les marchés. Par ailleurs, M. Garon a souligné qu'il était anxieux de voir la réaction de l'opposition officielle au plan conjoint qui sera voté sous peu.

Il n'a pas manqué de mettre en évidence des contradictions à ce sujet au sein du parti libéral.

"Le candidat libéral dans Brome-Missisquoi, l'avocat Pierre Paradis,

a été le principal adversaire du plan conjoint. Le parti libéral a deux attitudes dans cette affaire selon qu'il soit de ce côté du fleuve ou de l'autre puisque le député de Maskinongé lui, est favorable au plan conjoint".

Soulignons que M. Paradis avait été à l'époque l'avocat des dissidents parmi les producteurs de porc et qu'il avait livré une lutte acharnée à la loi 116, notamment lorsqu'il siégea sur l'exécutif de l'Union nationale.

LA RETRAITE D'ORÉE...

c'est aujourd'hui qu'elle se prépare!

Gérez vous-même votre Régime enregistré d'épargne-retraite.

Mettez-y de l'action!

Demandez la brochure REER AUTOGÉRÉ à votre courtier ou venez en chercher une à la Bourse de Montréal.



BOURSE DE MONTRÉAL



